


# Débat d'orientation budgétaire 2016

Conseil municipal  
du 20 novembre 2015



	A	B	C
1	74566152122	1456465456	112346513
2	234465546	844656564	446546546
3	45234465646	4656445646	113564544
4	423446545	546554544	1456465778
5	1774454566	44646566998	324651111
6	456465456	446556899	154652122
7	646454554	112465313	2342344546
8	648465798	446454546	45646546
9	54654655	11356344654	446545445
10	456454456	45677456678	23446564656
11	846546564	3211234411	456454546
12	445646546	15212344622	654654654
13	55646564	234454546	4566465456
14	4697456698	446556464	86745664
15	45646564656	4446564655	42344655646
16	11236465613	774545466	546546554
17	4462344546	456465456	44699745668
18	113465564	646545454	454656899
19	456465778	64874566798	6486465798
Σ	32811121661	54616166655	35646451665

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>2</b>
<b>PRIORITES POLITIQUES DU MANDAT</b> .....	<b>3</b>
<b>CONTEXTE ECONOMIQUE</b> .....	<b>6</b>
<b>LES GRANDS EQUILIBRES</b> .....	<b>9</b>
TABLEAUX DES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRINCIPAL.....	12
<i>Equilibres 2013-2015 et équilibre prévisionnel 2016</i> .....	12
RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT.....	13
• <i>Pas de hausse de la part communale des impôts locaux</i> .....	13
• <i>Des dotations de l'Etat en baisse</i> .....	13
• <i>Les versements de la Métro</i> .....	14
• <i>Les autres recettes</i> .....	14
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	15
• <i>Ressources humaines</i> .....	15
• <i>Transferts</i> .....	16
• <i>Dépenses courantes</i> .....	17
INVESTISSEMENT .....	18
• <i>Dépenses d'investissement</i> .....	18
• <i>Recettes d'investissement</i> .....	19
L'ENDETTEMENT .....	20
<b>ORIENTATIONS POLITIQUES</b> .....	<b>21</b>
GRENOBLE, VILLE EMANCIPATRICE.....	21
• <i>Parcours éducatifs</i> .....	21
• <i>Culture</i> .....	22
• <i>Patrimoine - Mémoire</i> .....	23
• <i>Sport</i> .....	23
• <i>Evénementiel</i> .....	24
• <i>International</i> .....	24
• <i>Europe</i> .....	24
GRENOBLE, VILLE SOLIDAIRE ET CITOYENNE.....	26
• <i>Action sociale</i> .....	26
• <i>Santé</i> .....	26
• <i>Egalité des droits</i> .....	27
• <i>Vie associative</i> .....	27
• <i>Tranquillités publiques</i> .....	27
• <i>Démocratie locale</i> .....	28
GRENOBLE, VILLE DURABLE .....	29
• <i>Urbanisme, espace public et déplacements</i> .....	29
• <i>Logement</i> .....	31
• <i>Environnement et Transition énergétique</i> .....	32
• <i>Activités</i> .....	32
RESSOURCES .....	33
<b>BUDGETS ANNEXES ET REGIE LUMIERE</b> .....	<b>36</b>
BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT.....	36
BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE.....	36
BUDGET ANNEXE SELF CLEMENCEAU .....	36

BUDGET ANNEXE LOCAUX CULTURELS .....	36
BUDGET ANNEXE ACTIVITES ECONOMIQUES .....	36
BUDGET ANNEXE MISTRAL-EAUX CLAIRES .....	37
BUDGET ANNEXE TEISSEIRE-JEUX OLYMPIQUES.....	37
REGIE LUMIERE .....	37
<b>ANNEXES .....</b>	<b>38</b>
<b>ANNEXE 1 : NOTE METHODOLOGIQUE .....</b>	<b>38</b>
<b>ANNEXE 2 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....</b>	<b>40</b>

## INTRODUCTION

---

La préparation et l'exécution du budget 2015 ont fait l'objet d'une démarche renouvelée. Avec une approche rigoureuse et raisonnable sur les hypothèses, avec un référentiel fondé sur les dépenses réalisées et non pas celles prévisionnelles, pour la première fois depuis de très nombreuses années il n'a pas été nécessaire de recourir à un budget supplémentaire en cours d'exercice. L'examen du compte administratif 2015 permettra dans quelques mois d'attester de la qualité de cette méthode.

Face à la baisse inouïe des dotations de l'Etat et face à un contexte macro-économique toujours aussi morose qui concernent toutes les collectivités, il est plus que jamais indispensable de poursuivre cette voie nouvelle (*cf la note méthodologique*) pour tenir compte d'une situation grenobloise singulière liée à la construction de la Métropole et à un état financier hérité ultra contraint, respectant à peine les équilibres légaux.

Tous ces nouveaux paramètres bouleversent les modes de gestion traditionnels et enjoignent le décideur public à repenser les moyens de satisfaire à l'intérêt général.

Pour ce faire, l'action de la municipalité s'articule à nouveau autour des axes prioritaires que sont la ville durable, la ville émancipatrice et la ville solidaire et citoyenne. La nouvelle organisation de l'administration municipale reflète d'ailleurs ces perspectives d'action de long terme.

Quant aux équilibres budgétaires de la Ville, les équations légales imposées sont cependant toujours plus complexes à résoudre : épargne brute suffisante pour couvrir les dotations aux amortissements et ressources propres permettant de rembourser le capital emprunté. Comme en 2015, pour 2016 il est proposé une réduction ciblée des dépenses de gestion préservant l'action sociale et les ressources humaines, et maintenant une capacité d'investissement intéressante. Le présent document expose aussi les orientations générales des budgets annexes.

## PRIORITES POLITIQUES DU MANDAT

---

Le premier débat d'orientation budgétaire de la mandature, en janvier 2015, a permis de mettre en lumière les priorités du plan de mandat de la municipalité, mises en débat public lors des élections municipales de 2014. Elles visent à faire vivre une ville démocratique et citoyenne, à développer un bouclier social municipal, à bâtir une ville à taille humaine et écologique. Fondamentalement ces engagements articulent les politiques publiques communales et métropolitaines.

Ainsi, **les trois axes politiques majeurs de la municipalité sont :**

- la **ville émancipatrice**, en particulier dans l'importance qu'elle accorde à **l'éducation**,
- la **ville durable**, en particulier dans l'ambition qu'elle a pour ses **espaces publics**,
- la **ville solidaire et citoyenne**, en particulier dans l'attention qu'elle porte aux plus fragiles et à **ce qui fait société**.

Pour être utiles aux Grenobloises et aux Grenoblois, **ces objectifs respectent une méthode exigeante :**

- celle d'une **démocratie locale** profondément renouvelée et dynamisée, dans une logique de co-construction de proximité et de transparence,
- celle d'une **gestion optimisée des ressources** de la Ville, qu'il s'agisse du patrimoine, des finances publiques, ou de la sobriété de la vie publique,
- celle d'un véritable **dialogue social**, du respect des agents municipaux et de leur meilleur déploiement dans les services publics,
- celle d'une **évaluation** rigoureuse et régulière des politiques publiques.

Parce que l'ensemble de ces objectifs ne se décline pas de façon identique dans le temps, le plan de mandat peut se lire de la façon suivante. Il vise d'abord à **répondre aux attentes fondamentales des Grenoblois et aux engagements imprescriptibles de la municipalité :**

- une démocratie locale revitalisée,
- une ville propre, une ville sûre,
- un air plus sain, moins pollué,
- un accueil à l'école auquel les parents font confiance,
- un argent public bien géré,
- une Ville et une Métropole qui travaillent de manière fluide.

Au-delà, ce sont **des réalisations positives qui doivent transformer notre ville :**

- transformation de l'espace public (piétonisation, développement du cycle, réduction de l'impact de la voiture, végétalisation... pour une ville apaisée),
- valorisation de la création artistique et du patrimoine et élargissement de l'accès à toutes les cultures,
- vitalité de proximité (commerce, foisonnement culturel, de place en place ...),
- tarification sociale et écologique des services publics dont la gestion est réappropriée par les élus,
- développement d'un service public métropolitain de l'énergie,
- accès aux droits.

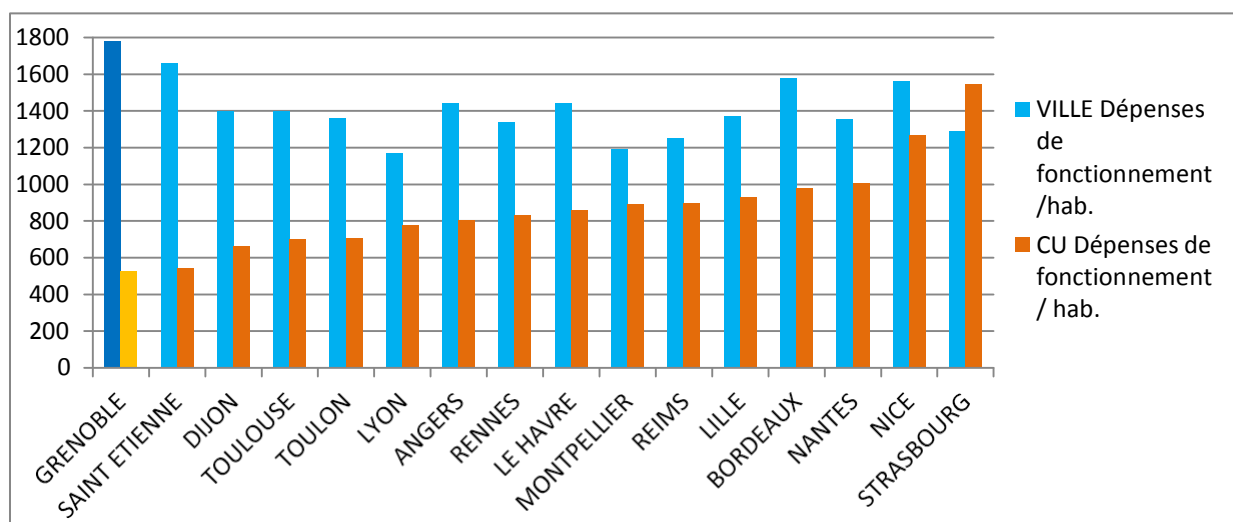
Enfin, à l'aune du mandat, les projets en cours doivent permettre de **se projeter dans la ville de demain**. Tous les quartiers sont partie prenante de cette transformation !

La violente baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales pave ce chemin d'embûches majeures. C'est pourquoi, face à la raréfaction croissante des recettes de la collectivité, il n'a jamais été aussi indispensable de disposer d'une **grille d'analyse robuste pour mesurer la pertinence des actions municipales**. Pour la municipalité, ce sont les critères suivants qu'il convient de retenir :

- le renforcement des solidarités,
- la diminution des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre,
- le développement de la citoyenneté,
- l'amélioration de la qualité de vie,
- la dynamique économique, l'intensité en emploi et leur qualité.

Une politique publique qui contribue à l'intérêt général, c'est un projet qui est bon pour le présent et pour le futur. Il est d'autant plus impérieux de disposer de telles balises que le contexte économique et budgétaire particulièrement contraint implique des choix de gestion financière significatifs.

Nombre de ces projets sont des enjeux métropolitains. Notre commune assure pourtant plus qu'aucune autre ville-centre des fonctions de centralité. Quelques chiffres sont particulièrement révélateurs de cette situation unique en France :



Source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

**Grenoble est donc le territoire où les dépenses de la ville-centre sont les plus élevées au cœur d'une intercommunalité qui, elle, a les dépenses les plus faibles !** Si le renforcement de la Métropole va sans doute progressivement faire évoluer cette situation singulière, il n'en demeure pas moins que les transformations vont d'abord se mesurer à ce que Grenoble est capable d'impulser. En la matière, l'année 2015 offre déjà un panorama instructif des changements qui s'opèrent sur le territoire.

Engagé en 2014, le processus de **refonte des outils de démocratie locale** a en grande partie abouti en 2015, en particulier dans son volet Conseil Citoyen Indépendant et son volet Budget Participatif. 800 000 € d'investissement inscrits au BP 2016 seront ainsi issus de ce mécanisme jusqu'ici inédit à Grenoble. En 2016, les dispositifs d'interpellation citoyenne mettront une nouvelle pierre à cet édifice.

Le **réinvestissement de l'espace public** a aussi marqué l'année en cours : du banc « Cocon » dans l'hyper centre au festival de « street art », de la plantation de très nombreux végétaux à l'expérimentation de cendriers urbains, de la dépose des panneaux publicitaires à l'inauguration du parc Flaubert... en 2015, la dynamique s'est poursuivie. L'effort ne sera pas relâché dans les années qui viennent, tant cette dimension de l'action publique est cruciale pour résoudre les questions d'adaptation au dérèglement climatique comme à celles de la tranquillité publique, pour permettre à chacun d'être acteur de la Cité, de rencontrer l'art et la culture tous les jours, pour renforcer le vivre

ensemble et faire de Grenoble une ville agréable et apaisée. L'engagement du Plan lumière pour les huit prochaines années, avec les premières réalisations concrètes en 2016, s'inscrit dans cette dynamique.

Troisième champ d'action prioritaire, **l'école et l'éducation**. L'annonce du Plan écoles 2015-2020 à la rentrée 2015, la dernière ligne droite pour les échanges sur le périscolaire démontrent, s'il en était encore besoin, l'accent mis sur cette compétence communale. Un effort d'investissement considérable va être réalisé. Le budget de fonctionnement, notamment pour les ressources humaines, avec des embauches au fur et à mesure de l'ouverture des classes, est aussi préservé. Les tarifs des cantines ont enfin été revus pour davantage de justice sociale.

En 2015, c'est aussi la première édition et un véritable succès pour la Fête des Tuiles, ce sont davantage d'événements au Palais des Sports et des perspectives positives avec la rénovation de sa piste cycliste. C'est un chantier des cultures qui aura eu le mérite de libérer la parole ; ce sont des comités d'avis qui attribuent désormais de façon pluraliste et transparente les subventions. Ce sont la concertation sur le Plan municipal de santé et les Assises du commerce ; c'est l'appel à la concurrence pour la gestion d'Alpexpo. C'est 50 % d'alimentation bio et/ou local dans les cantines. C'est également assumer ses responsabilités lorsqu'un bidonville devient ingérable, que ses habitants sont exposés à des risques sanitaires et humanitaires inacceptables. Bien que ne résolvant pas la question de fond, pour laquelle l'Etat se défausse trop souvent de ses compétences et de ses responsabilités, l'évacuation du bidonville Esmonin, préparée et réalisée en lien étroit avec tous les acteurs, marque ainsi cette volonté farouche de Grenoble de ne pas agir seul, de traiter chacune et chacun de ses habitants, quel que soit son statut, avec la plus grande dignité.

L'automne 2015 a vu se dérouler une séquence importante à l'échelle de la Métropole : appel à projet « Ma rue apaisée », annonce de la généralisation du 30 km/h pour les automobilistes dans 43 communes, proposition sur les axes cyclables structurants, limitation du diesel en 2016... notre agglomération se met au diapason des villes européennes les plus avancées.

Vouloir faire de Grenoble une ville pour tous, dans laquelle il fait bon vivre dans chaque quartier, c'est agir pour l'intérêt général au quotidien et jusqu'au dernier jour du mandat. C'est également **agir dans l'intérêt des générations futures, en posant dès aujourd'hui les jalons du Grenoble des années 2030 ou 2040**. Les décisions budgétaires qui permettront de mettre en œuvre ces réalisations ne devront pas obérer la capacité de ces générations à tracer elles-mêmes leur chemin.

## CONTEXTE ECONOMIQUE

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2016 a été présenté le 30 septembre dernier. Le texte est en cours de débat au Parlement. Comme en 2015, les dispositions qu'il contient continuent d'affecter en profondeur l'équilibre des finances locales !

Un triple objectif est affiché<sup>1</sup> par le gouvernement :

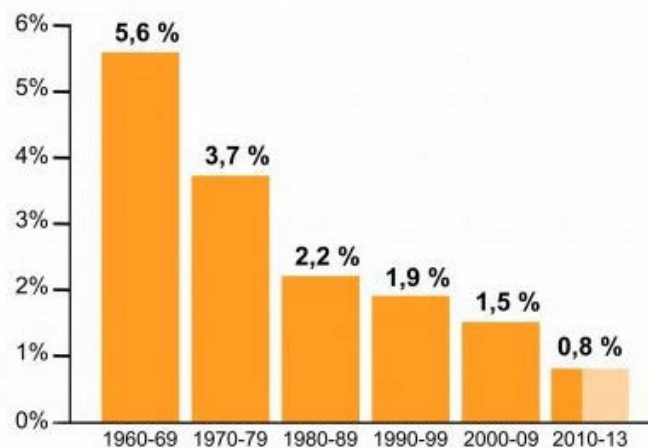
- réduction du déficit public, via notamment un plan d'économies de 50 milliards d'euros,
- diminution des prélèvements, ce qui constitue une rupture avec les années précédentes,
- financement des priorités du gouvernement (*qui pourrait affirmer le contraire !*).

Dans la durée, la volonté du Président de la République et de son gouvernement demeure bel et bien la recherche de croissance du PIB, en témoigne l'énergie mise dans la promotion de la loi Macron, autrement intitulée loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances.

Le budget 2016 est ainsi fondé sur une hypothèse de croissance qualifiée de « prudente » de 1,5 % du PIB en 2016, contre 1 % escompté en 2015 – sachant qu'en 2014 la croissance s'est révélée encore plus faible que les prévisions pourtant déjà assez basses. L'objectif de déficit public est fixé en 2016 à 3,3 % du PIB, alors qu'il sera très probablement de 3,8 % en 2015 selon la dernière estimation gouvernementale. Malgré les coupes considérables opérées dans certains domaines, l'objectif européen de 3 % n'est toujours pas atteint.

Pourtant, il est utile comme l'an dernier de rappeler que si l'on considère l'évolution de l'indicateur « PIB » depuis les années 1960, force est de constater que, malgré l'ensemble des politiques économiques engagées par les gouvernements successifs depuis la fin des Trente Glorieuses, le taux de croissance moyen du PIB par décennie n'a cessé de décroître.

### La croissance du PIB depuis 1960



La tendance se poursuit sur la période 2010-2013 avec une croissance de seulement 0,8 %. Au-delà des analyses sur les limites de la croissance et du productivisme, au-delà de la nature partielle et paradoxale de l'indicateur « PIB » lui-même, répéter des politiques qui ont manifestement échoué dans le passé n'est évidemment pas une solution. Dans cette perspective, la ville de Grenoble ne spéculé pas sur des recettes fiscales supplémentaires qui proviendraient d'un retour incertain de la croissance économique. C'est pourquoi le budget 2016 s'appuie sur des hypothèses raisonnables.

<sup>1</sup> <http://www.economie.gouv.fr/projet-loi-finances-plf-2016>



Le plan d'économies de 50 milliards d'euros sur trois ans, dont 18 milliards pour les dépenses de l'Etat, 11 milliards pour les dépenses de sécurité sociale, 10 milliards pour les dépenses de santé et 11 milliards concernant les collectivités locales (soit 22 % de la baisse programmée sur la période), est plus que jamais maintenu, avec une montée en charge progressive de la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics en 2016 et 2017. Ainsi, après avoir reculé de -3,6 % en 2014 et de -12,4 % en 2015, la DGF baissera par rapport à 2013 de -21,2 % en 2016 puis de -30 % en 2017. A Grenoble, l'impact est estimé entre 5 et 6 millions d'euros en 2016, soit plus de 13 millions d'euros par rapport à 2013 !

Les conséquences sont lourdes pour les collectivités, comme les pointent les conclusions du dernier rapport de la Cour des Comptes sur l'état des finances locales<sup>2</sup> :

*« La situation financière des communes, prises dans leur ensemble, s'est dégradée en 2014, poursuivant la tendance des deux années précédentes, aggravée par la baisse de la DGF, d'un montant de 670 millions d'euros à comparer avec celle de leur épargne brute, estimée à 930 millions d'euros. La baisse de la DGF ne constitue pas le seul facteur explicatif de la dégradation de la situation financière des communes en 2014, qui a aussi résulté de l'effet de ciseaux constaté depuis plusieurs années entre la progression de leurs ressources fiscales et celle de leurs charges de fonctionnement. Même si une partie des communes ont engagé des efforts d'économies, notamment sur les achats de biens et services (- 2 %), la progression de leur masse salariale est restée trop vive (+ 4 %).*

*[...] Par rapport à leur rythme d'évolution en 2013, le ralentissement des ressources fiscales a eu un impact d'un montant équivalent à la baisse de la DGF.*

*Les investissements ont marqué un recul de 3,6 milliards d'euros (- 14 %) largement supérieur à celui de l'épargne brute (- 930 M€). Il a été lié en partie à l'effet de cycle électoral, sans doute particulièrement marqué du fait de la forte proportion de changements d'exécutifs à l'issue des élections municipales. Dans ces conditions, l'endettement des communes (hormis celles de plus de 100 000 habitants) a globalement peu augmenté (+ 0,9 %) mais leur capacité de désendettement a continué à se dégrader.*

*[...] Différents facteurs laissent prévoir une baisse durable des investissements publics locaux. En particulier, l'examen des comptes rendus des débats d'orientation budgétaire et des rapports de présentation des budgets primitifs des villes de plus de 100 000 habitants confirme ce diagnostic : au moins 20 d'entre elles ont prévu en 2015 de réduire leurs dépenses d'investissement, en moyenne de 15 % par rapport à l'année précédente. »*

La Cour des Comptes est catégorique : **« Si la baisse des concours financiers de l'État n'a eu qu'un impact limité en 2014, l'accélération de cette baisse de 2015 à 2017 est de nature, du fait de son ampleur, à modifier le modèle d'équilibre financier des collectivités. »** Elle pointe également l'effet cumulatif de la diminution des cofinancements (les autres collectivités locales que sont les régions, les départements et les intercommunalités étant aussi frappées par la baisse des dotations !).

---

<sup>2</sup> <https://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Les-finances-publiques-locales2>



Pour Grenoble, ces choix nationaux ont des conséquences particulièrement difficiles à supporter, d'autant que la santé financière de la ville est très fragile et que la ville ne dispose plus des marges habituelles d'action que sont la fiscalité ou le recours à l'emprunt : dette élevée, fiscalité locale élevée, épargne nette négative... C'est dans ce contexte que **la collectivité, comme des milliers d'autres communes, s'est mobilisée le 19 septembre dernier à l'appel de l'Association des Maires de France et qu'elle continue sa mobilisation pour d'une part sensibiliser les Grenobloises et les Grenoblois au défi inédit à relever, d'autre part peser dans le débat national pour modifier la façon d'appréhender le débat budgétaire.**

Aujourd'hui, les décisions nationales amènent l'ensemble des acteurs dans l'impasse. C'est pourquoi, en proposant un « **Green New Deal** », le Maire de Grenoble a provoqué un débat public sur la nature de la dette et sur la nécessité de sortir des ratios légaux un certain nombre de dépenses d'investissement bonnes pour l'environnement et bonnes pour l'emploi (en particulier tout le champ des économies d'énergie). En l'état, sans une vigoureuse maîtrise des dépenses qui passe par des choix politiques affirmés, la trajectoire financière imposée par les décisions gouvernementales mènerait la ville directement à la mise sous tutelle de la Chambre Régionale des Comptes et de la Préfecture avec comme conséquence une augmentation des impôts locaux et des coupes incommensurables dans le budget des ressources humaines et celui des subventions (dont celles relevant des politiques sociales).

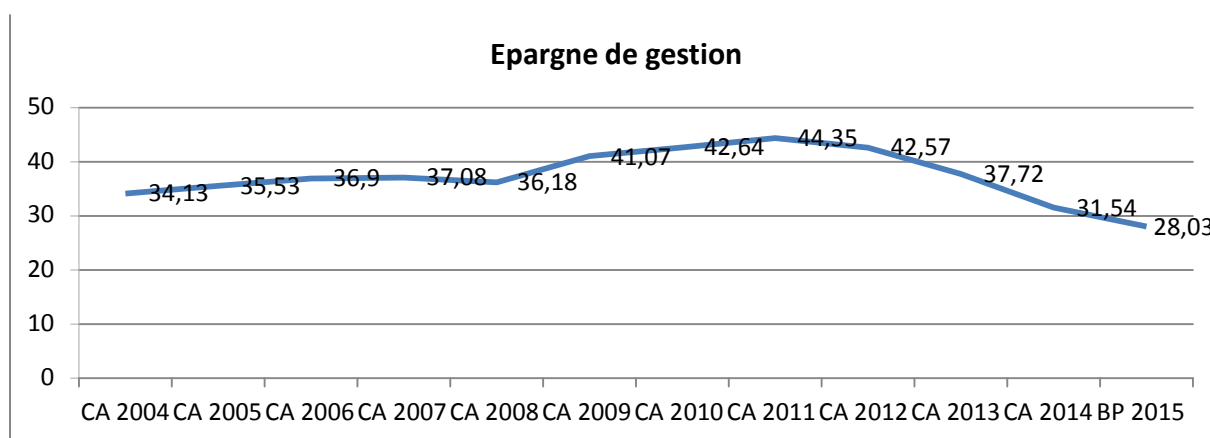
**Les choix politiques et financiers de Grenoble sont ainsi faits en fonction de l'héritage très contraint (cf la rétrospective financière 2004-2013) et des décisions nationales absurdes. Ils ne sont pas aisés, mais sont assumés et tous tournés vers la ville de demain, pour qu'elle soit plus apaisée, plus écologique, plus démocratique et plus attentive aux plus démunis.**

## LES GRANDS EQUILIBRES

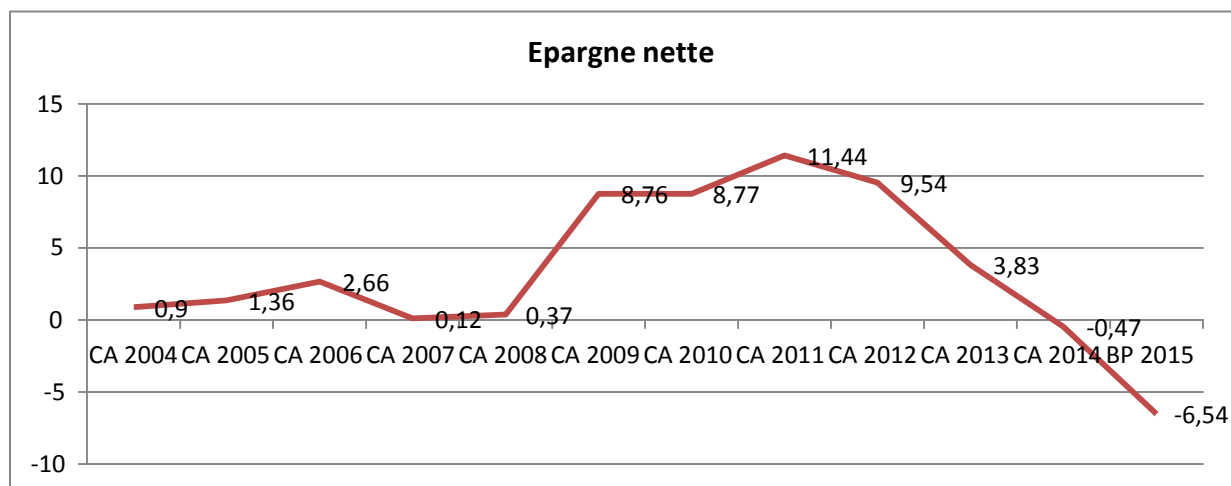
En matière de recettes, la dotation forfaitaire de la ville de Grenoble devrait donc à nouveau baisser de 5 à 6 millions d'euros entre 2015 et 2016, soit plus de 13 millions d'euros par rapport à 2013 (sans tenir compte d'éventuelles dispositions de la loi de finances 2016 qui viendraient accentuer encore cette diminution). A titre de comparaison cette somme représente d'ores et déjà plus de 50 % de la subvention annuelle versée au CCAS ! La perte totale prévisionnelle des dotations de l'Etat représentera, en 2017, l'équivalent de plus d'une année de subventions aux associations d'éducation populaire, culturelles, sportives, sociales, en santé publique, de prévention de la délinquance, de solidarité internationale, environnementales, de proximité... En 2017 toujours, ce sera l'équivalent de la masse salariale de tous les agents de la police municipale, du conservatoire et du service des sports qui sera amputé des recettes de la Ville !

Cela vient s'ajouter à une situation financière très fragile de la Ville, **des taux de fiscalité élevés et un endettement fort**, sans compter la situation très particulière qui voit la commune assumer des **fonctions de centralité** plus qu'aucune autre ville-centre au sein d'une métropole.

L'épargne de gestion de la Ville est passée de 44 millions d'euros au CA 2011 à 31 millions d'euros au CA 2014. Cette épargne de gestion est le résultat de la différence entre les produits de gestion (ensemble des recettes réelles de fonctionnement hors produits de gestion financière) et les charges de gestion (ensemble des dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières, neutralisé des travaux d'investissement en régie). C'est l'épargne de fonctionnement disponible pour faire face au remboursement de l'annuité de la dette et le cas échéant pour autofinancer par des ressources de fonctionnement des dépenses d'équipement.



De même, l'épargne nette passe de 11 millions d'euros à -6 millions d'euros sur la même période. Cette épargne nette est le résultat de la différence entre l'épargne de gestion et l'annuité de la dette, l'annuité de la dette étant elle-même la résultante du capital de la dette à rembourser pour l'année, des charges d'intérêt de la dette déduction faite des produits de gestion de la dette pour la même année.



Une épargne nette négative signifie qu'avant de mettre en œuvre un euro de dépense d'équipement, la collectivité concernée devra préalablement mobiliser des ressources propres d'investissement pour combler ce différentiel. Ainsi, **quatre objectifs ont été poursuivis pour la définition des grands équilibres du budget 2016** :

- **Objectif n°1 : Respecter les ratios légaux afin de permettre une action politique**

Ne pas respecter les obligations légales est totalement exclu. Une telle situation conduirait à accepter de mettre la Ville sous tutelle de la Préfecture et ne laisserait, de fait, aucune possibilité de choix politiques.

Outre l'indispensable équilibre des dépenses et des recettes, deux ratios sont cruciaux :

- L'épargne brute doit être supérieure à la dotation aux amortissements (soit près de 18 millions d'euros en 2016 pour la ville de Grenoble). En d'autres termes, il est interdit de diminuer la valeur du patrimoine de la Ville.
- Le capital de la dette d'une collectivité doit toujours être remboursé par des ressources propres. En d'autres termes, il est interdit d'emprunter pour rembourser le capital de la dette.

- **Objectif n°2 : Equilibrer la capacité d'intervention (fonctionnement) et la capacité d'investissement pour transformer durablement Grenoble**
- **Objectif n°3 : Ne pas avoir recours au levier fiscal**

Conformément aux engagements pris devant les Grenobloises et les Grenoblois, les impôts locaux n'augmenteront pas. Ces impôts n'étant pas proportionnels, encore moins progressifs, ils sont les plus injustes, d'autant que leurs bases n'ont jamais été revisitées. Le haut niveau d'imposition à Grenoble renforce ce choix : le produit fiscal par habitant de Grenoble est l'un des plus élevés de sa strate démographique à 833 € (contre 593 € en moyenne).

- **Objectif n°4 : Ne pas dégrader la capacité de désendettement au-delà de la « zone orange »** (soit 14 ans maximum aujourd'hui) afin de pouvoir continuer à se financer.



**C'est pourquoi, dans ce contexte et comme en 2015 (-0,5 %), Grenoble projette une baisse des dépenses de fonctionnement pour rompre avec la tendance haussière des dépenses constatées par le passé** (augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 2 % en 2011, 5 % en 2012, 4 % en 2013, 1,5 % en 2014).

Différents scénarios ont été construits afin de s'assurer que les choix politiques envisagés permettent de répondre aux objectifs énoncés ci-dessus. Le scénario retenu s'appuie à la fois sur la recherche de nouvelles recettes et sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

## TABLEAUX DES GRANDS EQUILIBRES du BUDGET PRINCIPAL

### Equilibres 2013-2015 et équilibre prévisionnel 2016

En millions d'euros	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	DOB 2016		
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
<b>Recettes de gestion</b>	<b>279,58</b>	<b>284,67</b>	<b>280,86</b>	<b>278,65</b>	<b>259,30</b>	à	<b>264,80</b>
Fiscalité (3 taxes) et compensations	130,84	134,54	135,96	138,64	139,82	à	140,82
Dotations Métro (AC, DSC)	51,96	51,96	51,96	51,96	39,90	à	41,40
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	46,73	45,91	43,49	38,12	31,10	à	33,10
Autres recettes	50,06	52,26	49,44	49,93	48,48	à	49,48
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>237,01</b>	<b>246,95</b>	<b>249,32</b>	<b>250,61</b>	<b>235,81</b>	à	<b>233,71</b>
Dépenses de personnel*	126,51	130,63	137,25	137,90	137,01	à	136,31
- TIR	-1,18	-1,06	-1,22	-1,00	-1,00	à	-1,20
Transferts	29,16	29,61	29,52	27,08	21,90	à	21,40
CCAS	24,10	24,70	25,40	25,40	25,40	à	25,40
Autres dépenses	58,74	63,51	58,62	61,73	53,00	à	52,50
- TIR	-0,32	-0,44	-0,25	-0,50	-0,50	à	-0,70
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>42,57</b>	<b>37,72</b>	<b>31,54</b>	<b>28,03</b>	<b>23,49</b>		<b>31,09</b>
<b>ANNUITÉ DE LA DETTE*</b>							
<b>ANNUITÉ DE LA DETTE*</b>	<b>33,03</b>	<b>33,89</b>	<b>32,01</b>	<b>34,56</b>	<b>35,60</b>	à	<b>35,20</b>
Frais financiers nets	8,33	7,86	6,35	7,61	7,15	à	6,95
Remboursement en capital **	24,70	26,03	25,66	26,95	28,45	à	28,25
<b>ÉPARGNE NETTE</b>	<b>9,54</b>	<b>3,83</b>	<b>- 0,47</b>	<b>- 6,54</b>	<b>- 12,11</b>	à	<b>- 4,11</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>							
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>52,31</b>	<b>53,67</b>	<b>61,37</b>	<b>62,40</b>	<b>49,14</b>	à	<b>50,14</b>
Emprunts nouveaux	22,60	26,40	32,31	31,00	33,34	à	30,34
Ressources propres***	29,64	27,27	28,23	27,55	14,80	à	16,80
Opérations pour compte de tiers	0,07	0,00	0,83	3,85	1,00	à	2,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>57,64</b>	<b>60,31</b>	<b>60,90</b>	<b>55,86</b>	<b>37,03</b>	à	<b>45,03</b>
dont TIR	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	à	1,90

\* Cf page 16-17 pour l'explication des modifications de périmètre

\*\*hors 166 et 16449

\*\*\*FCTVA, taxe d'aménagement, cessions, subventions...

## RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

- **Pas de hausse de la part communale des impôts locaux**

Le produit des contributions directes – taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur le bâti (TFB) et taxe foncière sur le non-bâti (TFNB) – est évalué à 135,6 millions d'euros pour 2016. Cette projection prend en compte les dernières bases fiscales notifiées par la Direction des Finances Publiques en mars 2015, auxquelles sont appliquées :

- d'une part une variation physique des bases (nouveaux logements) de +1,25 % pour la TH et la TFB ainsi qu'une variation de +1,2 % pour la TFNB,
- d'autre part un coefficient d'actualisation nationale estimé ce jour à +0,9 % (identique à l'année 2015).

Cela équivaut à une hausse de +1,88 % du produit fiscal en comparaison du montant voté au BP 2015 (compte tenu de notifications TH 2015 plus faibles que ce qui avait été voté à l'occasion du BP 2015).

- **Des dotations de l'Etat en baisse**

Compte tenu du projet de réforme de la DGF actuellement porté par le gouvernement, les données estimées dans le présent débat d'orientations budgétaires pourraient être impactées à la baisse ou à la hausse. Le projet de réforme vise à instaurer une part fixe, potentiellement indépendante des strates démographiques, ainsi qu'une dotation de centralité visant à compenser les charges de centralité assurées par les principales collectivités des territoires concernés.

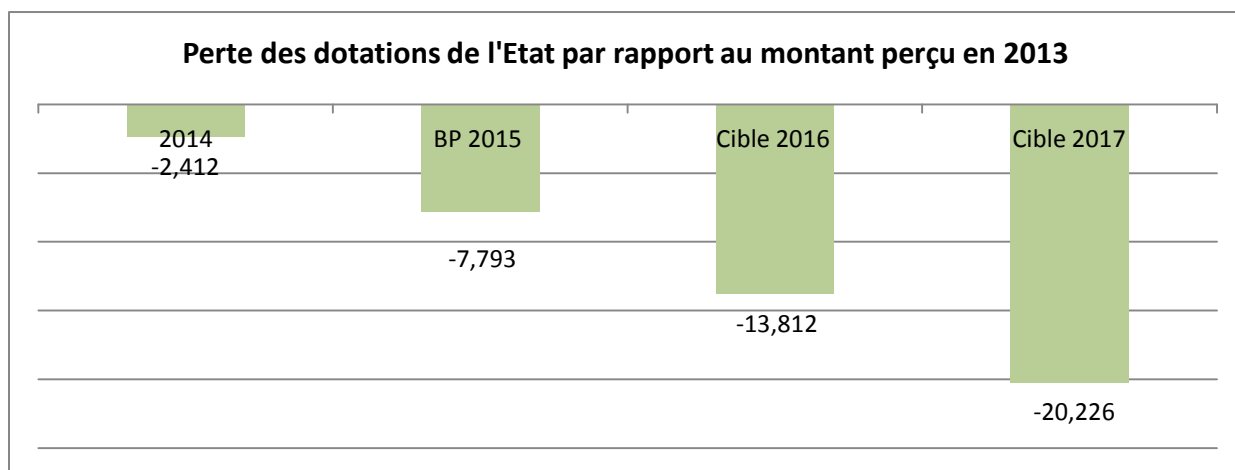
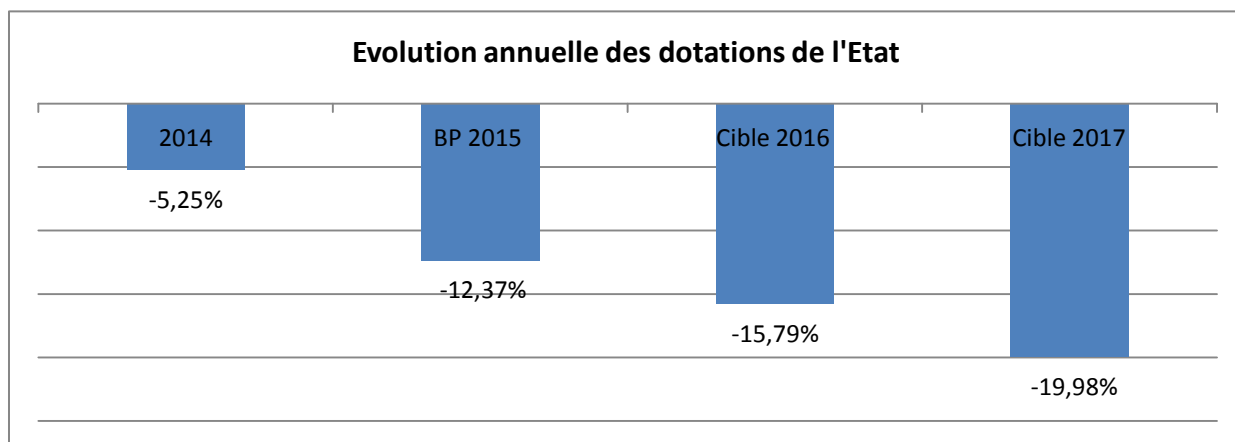
**Dotation Globale de Fonctionnement** : pour Grenoble, la baisse cumulée de la dotation forfaitaire entre 2013 et 2015 s'est élevée à 7,256 millions d'euros. Pour l'exercice 2016, la nouvelle ponction de l'Etat devrait se situer entre 5 et 6 millions (-12,256 à -13,256 millions d'euros par rapport à 2013).

**Dotation de Solidarité Urbaine** : la ville de Grenoble ne faisant pas partie des collectivités bénéficiaires de la DSU cible bénéficiant d'une hausse de la DSU, pas plus que des collectivités situées au-delà de l'indice synthétique 660 concernées par la suppression pure et simple de la DSU, le montant pour 2016 devrait être identique à celui constaté en 2015, comme c'est le cas depuis 2008, à savoir 2,583 millions d'euros.

**Dotation Unique des Compensations** spécifiques à la taxe professionnelle : cette recette, intégrée dans l'enveloppe normée au titre des compensations sert de variable d'ajustement à la baisse permettant de financer l'ensemble des réorientations positives internes à l'enveloppe normée. Elle est donc en baisse constante depuis plusieurs années. Si en 2015, la recette attendue était estimée 0,968 millions d'euros, le produit attendu pour 2016 est estimé à 514 000 €, soit une perte de 686 000 € entre 2014 et 2016.

Ainsi, la perte de dotations par rapport à 2014 est estimée entre 15,1 % et 13,5 %, soit entre 5,5 et 6,5 millions d'euros en intégrant les pertes liées à la DUCSTP.

<i>En millions d'euros</i>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>BP2015</b>	<b>Cible DOB 2016</b>
Dotation forfaitaire	42,339	41,815	39,723	34,559	<b>29,000</b>
Dotation de solidarité urbaine	2,583	2,583	2,583	2,583	<b>2,583</b>
Dotation nationale de péréquation	0,012	0,010	0,007	0,006	<b>0,004</b>
Dotation Unique des Compensations Spécifiques à la Taxe Professionnelle (DUCSTP)	1,792	1,499	1,180	0,968	<b>0,514</b>
<b>TOTAL Dotations de l'Etat</b>	<b>46,727</b>	<b>45,909</b>	<b>43,494</b>	<b>38,116</b>	<b>32,101</b>



- **Les versements de la Métro**

La Métropole existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. De nombreuses compétences ont été transférées : la voirie, le développement économique, la protection et mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie, l'organisation de la mobilité, les parcs et aires de stationnement, le plan local d'urbanisme, la politique locale de l'habitat et de la constitution de réserves foncières, etc.

Au stade de l'élaboration du présent document d'orientation budgétaire, les données financières ne peuvent se baser que sur des estimations, la CLECT n'ayant pas encore statué. Il en résulte une baisse attendue de l'attribution de compensation qui pourrait se situer entre 10,6 millions d'euros et 12,06 millions d'euros. Pour mémoire l'attribution de compensation perçue avant correction des transferts induits par le passage en Métropole était égale à 44,768 millions d'euros.

Cette baisse de l'attribution de compensation sera notamment compensée par des baisses équivalentes entre dépenses et recettes de fonctionnement, comme d'investissement, et notamment par une baisse des charges de personnel de 8,1 millions d'euros à périmètre constant.

Il n'est pas prévu pour l'année 2016 de baisse de la dotation de solidarité communautaire (7,194 millions d'euros).

- **Les autres recettes**

Ce poste devrait diminuer légèrement pour passer de 49,93 millions d'euros au BP 2015 à un montant situé entre 48,48 millions d'euros et 49,48 millions d'euros.



Cette faible variation intégrera une recette nouvelle destinée à compenser notamment les charges de personnel transférées par le CCAS vers le budget principal de la ville de Grenoble (5,9 millions d'euros environ)

Pour autant, les autres recettes n'augmentent pas de façon similaire. En effet, les transferts à la Métropole impliquent une baisse de ce poste qui sera compensée via l'attribution de compensation. On peut ainsi noter le transfert de la redevance versée par GEG pour l'occupation du domaine public (3 millions d'euros), de la taxe de séjour, des subventions perçues pour la politique d'insertion par l'emploi, des subventions et dotations diverses, des produits d'exploitation du domaine public...

Par ailleurs, le budget 2016 sera construit sans l'aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE) compte tenu de la difficulté à satisfaire aux conditions du dispositif (0,25 million d'euros).

Les prévisions faites pour les droits de mutation à titre onéreux sont similaires à celles faites pour le BP 2015, ces derniers pourraient donc s'élever entre 5 millions d'euros et 5,5 millions d'euros.

Les autres variations résultent d'un ajustement prudent des prévisions de recettes.

La mobilisation de dividendes en provenance de sociétés d'économie mixte, dont la ville de Grenoble est l'actionnaire principal, constituera une ressource potentielle pour le budget 2016.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comme pour 2015, il est nécessaire de baisser les dépenses de fonctionnement pour un montant au moins égal à la baisse des dotations, soit entre 5 et 6 millions d'euros. Dans le prolongement des travaux engagés dès l'été 2014, un travail coopératif et minutieux a été conduit pour élaborer un plan d'actions sur l'ensemble des domaines d'intervention de la municipalité.

Les trois grands postes de dépenses de gestion étant les ressources humaines (55 % des dépenses au BP 2015), les transferts y compris la subvention au CCAS (21 %) et les dépenses courantes (près de 25 %), tous devront contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses.

- **Ressources humaines**

La tendance à la hausse de la masse salariale constatée entre 2011 et 2014 (estimée à +12 % depuis 2011 soit +14,5 millions d'euros) a commencé à s'infléchir sur la seconde moitié de l'année 2014. Comme annoncé dans le débat d'orientation budgétaire pour 2015, la masse salariale s'est stabilisée en 2015 (140,6 millions d'euros comprenant le budget principal et les budgets annexes, 137,9 millions d'euros pour le seul budget principal), indépendamment des transferts faits à Grenoble Alpes Métropole.

Cette stabilisation s'est faite malgré la progression des cotisations retraites (9,54 % contre 9,14 % en 2014) et l'augmentation mécanique des salaires due au glissement vieillesse technicité. L'administration a été questionnée quant à son mode de fonctionnement :

- Elle a favorisé les transversalités et la recherche de nouvelles organisations, dans le cadre d'un dialogue social mené au sein du comité technique.
- Elle a fait évoluer l'organigramme.
- Elle a multiplié les mutualisations avec la Métropole (reprographie, service prévention et santé au travail, accompagnement vers l'emploi, documentation..) et le CCAS, ce qui a conduit à mutualiser au total près de 300 postes.

L'année 2015 a également été marquée par la déclinaison du bouclier social pour les agents de la Ville (mutuelle santé, avancement des agents, contrats aidés) et la mise en œuvre d'une gestion des ressources humaines qui porte et diffuse les valeurs de la collectivité, avec en particulier une attention à l'équité (*cf partie Ressources ci-après*). A périmètre constant, il est proposé d'inscrire en 2016 le montant égal au budget primitif 2015. Cela indique l'attention portée à la situation des agents qui sont le socle d'un service public de qualité.

La construction du budget 2016 prend en compte les chantiers conduits en 2015 et en particulier le transfert de 150 agents à Grenoble Alpes Métropole, la réintégration des agents du GIE AGIR et les moyens liés à l'arrivée d'agents du CCAS dans le cadre de la direction de l'action territoriale.

De ce fait, compte tenu de ces fluctuations, le montant qui devrait être proposé au vote du budget principal 2016 devrait se situer entre 136,31 et 137,31 millions d'euros.

En comparaison du BP 2015 (137,9 M€) :

- les transferts de poste envers la Métropole génèrent une baisse de près de 8 millions d'euros des charges de personnel,
- tandis que l'intégration des agents du CCAS impliquerait une augmentation de la masse salariale du budget principal de près de 5,9 millions d'euros (hausse financée par refacturation à l'encontre du CCAS),
- et que la fin du GIE Agir et l'intégration des personnels concernés au sein de la masse salariale du budget principal devrait conduire à une hausse du chapitre 012 de près de 1,1 millions d'euros (financée par mouvements comptables entre chapitres).

Une fois retraitées ces fluctuations liées à des changements de périmètre, il pourra être constaté que les crédits inscrits au chapitre 012 « masse salariale et frais assimilés » pour l'année 2016 n'ont plus évolué depuis le budget supplémentaire 2014.

Le BP 2016 intégrera par ailleurs dans le chapitre 012 les dépenses de personnels refacturées par la Métropole dans le cadre des services communs mutualisés.

#### • Transferts

Les transferts couvrent les subventions au CCAS (25,4 millions – BP 2015), et les subventions aux établissements publics, aux associations et autres organismes de droit privé (27,09 millions d'euros – BP 2015), soit au total 52,49 millions d'euros.

Comme en 2015, la subvention versée au CCAS sera maintenue au niveau du montant 2014, soit 25,4 millions d'euros, afin de maintenir une action sociale forte auprès des Grenoblois les plus démunis. Des flux financiers complémentaires seront mis en place pour permettre au CCAS de financer les transferts de charges effectués vers la ville de Grenoble en vue de la mise en place du service commun de la direction de l'action territoriale. Ces flux financiers devraient être portés sur des natures comptables et analytiques spécifiques, dès lors ils n'impacteront pas la subvention au CCAS. Ils viseront à refacturer au CCAS l'ensemble des charges transférées au budget principal de la ville de Grenoble, et notamment les charges de personnel transférés (*cf ci-avant*).

Comme en 2015, pour pallier le désengagement de l'Etat, le budget 2016 se traduira par une nouvelle révision des subventions aux associations et organismes de droit privé. Une revue complète des subventions accordées aux associations par la Ville devrait diminuer celles-ci de l'ordre de 1 million à 1,4 millions d'euros (soit une baisse de 5 à 6 % de l'enveloppe à périmètre constant).

Sur ce point, comme sur d'autres, la baisse des crédits liés aux transferts de compétence à la Métropole (ESAD, Office de Tourisme, SYMAA, compétence développement économique,

accompagnement vers l'emploi...) accentue notamment la baisse des subventions versées aux associations et autres organismes de droit privé.

- **Dépenses courantes**

Compte tenu du contexte évoqué en introduction de ce débat d'orientation budgétaire (baisse des dotations de l'Etat, baisse des co-financements et ralentissement de la fiscalité) comme en 2015, une baisse de près de 5 % des dépenses courantes sera mise en œuvre en 2016 à périmètre constant.

Là encore, les transferts de compétence à la Métropole conduiront à des dépenses courantes qui devraient diminuer de 12 à 15 % pour le chapitre des charges à caractère général.

Ces économies seront réalisées sur l'ensemble des services. Elles viseront l'optimisation et la maîtrise des dépenses. Cette baisse des crédits disponibles implique de poursuivre le travail entrepris sur les questions liées au périmètre d'intervention de l'action municipale, tant pour éviter les doublons en terme de compétence territoriale, que pour renforcer l'adéquation entre la qualité du service public et la demande des citoyens et usagers. Le travail rigoureux de suivi des dépenses, le développement de la transversalité comme de l'expertise des services, ainsi que les projets de mutualisation entre la Ville, son CCAS et la Métropole se poursuivront pour une efficacité toujours accrue des politiques publiques.

Le travail engagé en matière de commande publique se poursuivra afin de développer encore davantage les groupements de commande avec le CCAS et d'autres collectivités. De même un travail continu d'optimisation du rapport qualité / prix des achats de la Ville se poursuivra via notamment la mise en place de clauses d'insertion et environnementales.

## INVESTISSEMENT

**L'investissement est une clé pour tourner la ville vers les grands défis de l'avenir, pour construire une ville durable, émancipatrice, solidaire et citoyenne.**

- **Dépenses d'investissement**

Le montant des investissements prévu au Budget Primitif 2016 devrait se situer dans une fourchette de 37,03 à 45,03 millions d'euros (55,86 millions d'euros au BP 2015). Une fois les sources de financement non communales déduites (subventions européennes, nationales, ou d'autres collectivités territoriales, cessions de patrimoine), la charge nette de ces investissements devrait représenter entre 27,19 et 33,29 millions d'euros directement financés par la ville.

La baisse de ces dépenses d'investissement est principalement liée aux transferts de compétences vers la Métropole.

Il convient d'y ajouter les investissements portés par les budgets annexes, à hauteur de 12 à 14 millions d'euros. Le budget de la régie lumière intégrant par ailleurs des dépenses d'investissement qui étaient jusqu'à présent comprises dans le budget principal. Il en est de même pour le Palais des Sports intégré désormais au BA Activités Economiques. Au BP 2015, hors budget de stationnement, les budgets annexes portaient une dépense d'investissement prévisionnelle de 3,01 millions d'euros.

En 2015, une partie importante des investissements consistait à finir des opérations engagées antérieurement. Mais des nouveaux axes se dégagent déjà. Pour 2016, il est possible de distinguer trois types d'investissement : ceux qui sont nécessaires pour maintenir le patrimoine communal en état et garantir la sécurité des biens et des personnes ; ceux qui sont tournés vers le quotidien des Grenobloises et des Grenoblois ; ceux qui anticipent l'avenir.

**Investissements nécessaires pour entretenir le patrimoine communal et garantir la sécurité (12 millions d'euros d'investissements nets pour la Ville) :**

Des travaux de rénovation et gros entretien continueront d'être engagés sur les bâtiments communaux, qu'ils soient culturels, sportifs, scolaires ou administratifs. Des sommes seront provisionnées aussi, et évidemment, quant aux moyens mis à disposition des agents pour remplir leurs missions.

La défense contre les inondations, de nouvelles sirènes d'alerte et la sécurisation de bâtiments communaux et de la Bastille sont programmées pour la protection des biens et des personnes.

**Investissements dédiés au quotidien et à la proximité (13 millions d'euros d'investissements nets pour la Ville) :**

Un véritable effort sera fait en la matière en 2016. La reconstruction du centre sportif de l'Arlequin, les premiers travaux au théâtre Prémol figurent évidemment parmi les priorités : il est indispensable de reconstruire des équipements aussi structurants pour les habitants de ces quartiers.

Plusieurs millions d'euros seront à nouveau investis dans les opérations dites de « politique de la ville ». Grenoble continuera aussi ses aides aux bailleurs pour la production de logements neufs. Des crédits existeront pour la suppression de la collecte pneumatique des déchets à la Villeneuve.

La piscine Jean Bron est un équipement indispensable l'été à Grenoble : plusieurs centaines de milliers d'euros seront investis pour améliorer les conditions d'accueil. Il en va de même avec les travaux à la Maison du Tourisme (arrivée notamment de la Maison de la Montagne dans ses locaux).

Les investissements de proximité auront une place de choix, à commencer par la réalisation des 9 projets retenus au budget participatif (800 000 €).

Enfin, un budget sera dédié à la relocalisation du centre de santé du Vieux Temple.

**Investissements qui dessinent la ville de demain (8 millions d'euros d'investissements nets pour la Ville) :**

La nature en ville sera de nouveau un axe majeur de la politique d'investissement. Les opérations d'aménagement recalibrées selon les nouvelles dispositions du PLU seront soutenues. En matière de transition énergétique, plusieurs actions seront poursuivies (éclairage, performances énergétiques des bâtiments communaux, aides aux bailleurs pour de la réhabilitation thermique...). Les travaux du pôle d'échange gare sont déjà bien engagés, la Ville réaffirmera en 2016 son soutien à l'opération. Plus de 2 millions d'euros seront inscrits pour la future école Hareux.

Tout confondu (entretien, nouvelles opérations...), la part de l'investissement dédiée aux écoles progresse.

- **Recettes d'investissement**

L'emprunt sera cette année mobilisé de façon supérieure au remboursement du capital de la dette existante (voir partie relative à l'endettement).

Concernant les ressources d'investissement que la ville pourrait mobiliser en 2016, outre les demandes de subventions habituelles, et les cessions immobilières et mobilières dites « courantes », la ville s'engage dans un processus d'optimisation de son patrimoine (mutualisations de locaux administratifs et techniques).

Les transferts de compétences à la Métropole induiront une diminution des ressources propres notamment liées au transfert du produit des amendes de police pour 6,2 millions d'euros environ, et du transfert de subventions d'équipement. Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) étant calculé sur les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2015, les transferts à la Métropole induiront là encore une baisse de ces ressources. Le FCTVA 2016 devrait ainsi diminuer de 1,5 millions d'euros environ.

Les participations de la ville dans différentes structures de type SEM constituent une ressource d'investissement potentielle pour le budget 2016. Ce faisant, elles pourront être questionnées.

## L'ENDETTEMENT

Le tableau ci-après indique quel pourrait être l'encours de la dette de la ville de Grenoble tous budgets confondus au 31 décembre 2016. L'estimation au 31 décembre 2015 permet de comparer cette évolution une fois pris en considération les transferts d'emprunts ayant été fait vers la Métropole dans le courant de l'année 2015. Si ces prévisions se réalisent, il pourrait être constaté à la clôture de l'exercice 2016 une hausse globale de 9,26 millions d'euros de l'encours de dette de la ville de Grenoble tout budget confondu (cf dernière ligne du tableau), dont 2,65 millions d'euros pour le budget principal. A noter par ailleurs, l'augmentation de l'encours de dette du budget annexe activités économiques liée au financement de l'acquisition d'un nouveau bâtiment administratif (cf ci-après paragraphe sur le BA Activités Economiques). La hausse de l'encours de dette du budget principal de 9,53 millions d'euros entre 2014 et 2015 est liée à un report d'emprunt de l'année 2014 sur l'exercice 2015 pour financer des restes à réaliser (5,59 millions d'euros).

En millions d'euros	CA 2012 au 31/12	CA 2013 au 31/12	CA 2014 au 31/12	Estimation au 31/12/2015	Cible au 31.12.2016
<b>Budget Principal</b>	<b>267,01</b>	<b>267,37</b>	<b>266,99*</b>	<b>276,52</b>	<b>279,17</b>
<b>Budgets Annexes</b>	<b>108,88</b>	<b>106,23</b>	<b>113,38</b>	<b>42,13</b>	<b>48,74</b>
Stationnement	49,81	48,79	50,31		
Activités Économiques	37,24	35,14	39,48	18,79	24,58
Locaux culturels	16,91	17,61	19,32	18,52	17,62
Self Clémenceau	0,14	0,10	0,05	0,05	0,04
Teisseire-Jeux Olympiques	0,38	0,36	0,34	0,32	0,30
Mistral-Eaux Claires	0,04	0,03	0,03	0,03	0,02
Cuisine centrale	4,36	4,19	3,85	3,64	3,40
Régie Lumières				0,79	2,78
<b>Total budget principal et budgets annexes</b>	<b>375,88</b>	<b>373,61</b>	<b>380,37</b>	<b>318,65</b>	<b>327,91</b>
<b>Total report d'emprunts (perçus début N+1)</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>5,59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total budget principal, budgets annexes et reports d'emprunts</b>	<b>375,88</b>	<b>375,61</b>	<b>385,96</b>	<b>318,65</b>	<b>327,91</b>

\*Ce montant tient compte de l'incidence du transfert d'emprunt à la REP.

## ORIENTATIONS POLITIQUES

---

### GRENOBLE, VILLE EMANCIPATRICE

**La ville de Grenoble entend valoriser ses politiques qui visent à l'émancipation des individus, quels que soient leur âge, leur condition sociale, leurs projets, leur quartier... La politique éducative est un socle prioritaire, renforcée par ses actions en matière culturelle, sportive, mémorielle, ses partenariats à l'international, les événements organisés dans la ville...**

- **Parcours éducatifs**

En 2016 un plan de développement d'accueil public de la **petite enfance** sera présenté. Le partenariat avec la CAF verra des débouchés positifs avec la signature de contrats de projets. La Ville reste en attente de la confirmation des annonces du conseil départemental quant aux financements des équipements d'accueil des jeunes enfants.

L'**accueil des familles** et le développement du jeune enfant seront une priorité. Des temps d'informations collectives seront mis en place dans les secteurs afin *qu'a minima* toutes les familles puissent connaître les ressources et services dont elles peuvent disposer en matière de fréquentation de structures collectives.

La rentrée scolaire a vu l'ouverture de 9 nouvelles classes en même temps qu'une dizaine d'école étaient saturées. La priorité de la municipalité a été affirmée lors de l'adoption du **Plan écoles 2015-2020** qui a fait suite à une prospective scolaire approfondie et une large concertation. En 2016, les différents projets vont être lancés à travers la sélection d'équipes de maîtrise d'œuvre. Des solutions temporaires vont être mises en place pour la rentrée 2016 pour faire face à la nouvelle augmentation d'effectifs attendue. Les projets de restructuration des restaurants scolaires vont être finalisés. Par ailleurs des travaux d'entretien vont être poursuivis pour répondre aux exigences de sécurité incendie, aux infiltrations et à la rénovation thermique. Cette programmation sur les investissements sera mise en œuvre en concertation et de façon pluriannuelle avec les acteurs éducatifs.

L'engagement de la municipalité pour un accompagnement des temps scolaires sera renouvelé. La dotation pour les fournitures scolaires et les sorties sera maintenue. Le Plan Ecoles (ouverture de classe, maintenance du patrimoine, cantines) est un grand pas en avant dans l'accueil des enfants pour les années futures. Chaque nouvelle classe de maternelle sera accompagnée de la création d'un poste d'ATSEM. Le passage aux logiciels libres qui a concerné quelques écoles en 2015 sera étendu progressivement.

La réforme dite des rythmes scolaires continuera à être un chantier important en 2016. Après la période d'évaluation du périscolaire en 2014 et la concertation large sur les temps de l'enfant en 2015, l'année 2016 verra la mise en place d'un nouveau **Projet Educatif de Territoire (PEdT)** pour 3 ans en partenariat avec l'Education Nationale. Ce PEdT se traduira par une nouvelle organisation à la rentrée. Les temps périscolaires deviendront une opportunité pour tous avec un accent mis sur les contenus éducatifs et la mise en place de temps d'accueil du soir complémentaires. L'amélioration de la coordination, la formation et l'accueil des animateurs seront poursuivis, ainsi que la prise en compte de la spécificité des enfants de maternelle.

L'**éducation populaire** est un allié éducatif associatif privilégié. Malgré les difficultés budgétaires, les structures qui s'y rattachent sont globalement préservées. Les modalités du conventionnement ont été revues pour des raisons d'équité et de transparence. Il paraissait juste aussi de prendre en compte les capacités contributives des familles variables d'une association à l'autre. Cela était nécessaire aussi pour répondre à des difficultés structurelles que connaissent certaines de ces associations. A noter que dès 2016 chaque MJC aura un objectif « **activités montagne** » inscrit dans sa convention avec la Ville, dont le financement sera assuré par les recettes des Rencontres du

Cinéma de Montagne. Une formation des encadrants s'est déjà tenue en 2015. Le travail avec les structures d'éducation populaire à l'accès des adolescents aux cultures sera enfin un axe fort pour l'an prochain.

L'ouverture du Brise-Glace au nord de la ville et l'horizon d'un nouvel **équipement jeunesse** sur le secteur 5 seront l'opportunité d'en faire des lieux de vie ouverts à tous fondés sur une forme de cogestion adaptée à ce public jeune.

- **Culture**

L'année 2015 a commencé avec la mise en place de 3 **comités d'avis** d'attribution des subventions culturelles avec des Grenoblois volontaires tirés au sort, des personnes qualifiées et des élus du conseil municipal. En faisant des choix clairs dès fin 2014, la Villa a protégé de la baisse de subventions plus d'une centaine associations, compagnies, artistes ou lieux.

2015 c'est aussi l'année de lancement de la concertation : le **chantier des cultures** a réuni plus de 1200 personnes en 3 séances pour partager un état des lieux et lancer des perspectives de travail. Pour 2016, l'ambition est de continuer le travail de concertation en groupes de travail : culture avec les associations d'éducation populaire, culture et espace public, pratiques amateurs.

2015 pour le **musée de Grenoble**: c'est l'accueil du Printemps du Livre des bibliothèques, c'est la première fois cette année que toutes les écoles publiques de Grenoble qui souhaitent venir au musée ont eu la priorité, c'est aussi l'année de la gratuité jusqu'à 26 ans, l'année de Penone et ses 57000 visiteurs, l'année d'une nouvelle exposition hors les murs à la bibliothèque Arlequin, l'année où le conservateur a montré et expliqué au grand public la politique d'acquisition au musée avec l'exposition De Picasso à Warhol, et l'acquisition de deux œuvres majeurs notamment grâce au soutien des mécènes.

Après l'inauguration de la Belle Electrique et la nécessité d'être labellisée SMAC, avec la baisse de la subvention de la DRAC sur la Régie 2 C, un nouveau projet pour **Le Ciel** est à construire en 2016.

Le travail autour de nouveaux objectifs a animé le **Théâtre Municipal** en 2015 : ouvrir et plus utiliser ce lieu de 600 places en centre-ville et proposer aux compagnies et artistes locaux, régionaux et nationaux d'être en coréalisation. Cette saison lancée en juin 2015 voit déjà les prémises de son nouveau projet d'établissement: répétitions publiques et gratuites, master classes, baisse de 30 % en moyenne du billet, 3 résidences de créations longues...

En 2016, le nouveau projet du Théâtre municipal en lien avec le Théâtre 145 et le Théâtre de Poche aboutira en septembre. Il travaillera en parcours, favorisera la découverte et l'émergence de nouveaux talents, fera une place enfin aux propositions des amateurs encadrés par des professionnels.

2016 permettra de préfigurer un **fonds d'aide à la création artistique** : mieux soutenir et accompagner les artistes et compagnies passera par la mise en commun des projets, le lien plus efficaces entre aides financières et matérielles et résidence de création/programmation/diffusion.

2015 a été aussi la mise en place de **Prémol en Escal** suite à l'incendie du lieu en avril, un festival de Street Art avec plus de 80 œuvres d'artistes locaux et internationaux, l'accueil d'un nouveau projet pour Sainte Marie d'en Bas avec l'Île de la Pensée d'Antonio Placer par exemple.

Pour l'année qui vient, il s'agit de développer les **classes à horaires aménagés** dans les établissements scolaires, pour favoriser les pratiques artistiques et expérimenter les classes orchestre pour les pratiques collectives (en lien avec l'éducation nationale et les professeurs du CRR).



Des ateliers pour les artistes plasticiens préprofessionnels pour des **résidences de créations** de 1 à 3 ans vont être mis en place. Un jury d'attribution intègrera Le Magasin, l'Esad et ses ateliers tout public, le CAB, et les associations locales d'artistes plasticiens.

Enfin, suite au budget participatif et aux chantiers des cultures plusieurs artistes et compagnies ont le souhait de développer l'Art de rue, l'Art nomade, l'**Art et l'espace public**, l'Art et l'environnement. Il s'agit de travailler à construire et non pas empiler des nouvelles envies.

- **Patrimoine - Mémoire**

Le dossier de candidature au **Label de Ville d'Art et d'Histoire** sera remis fin 2016. En partenariat avec le Département, deux expositions qui marquent le 90<sup>e</sup> anniversaire de l'exposition internationale de 1925 seront aussi organisées à la Maison Aristide Bergès-Musée de la Houille blanche et au Musée Dauphinois. De nouvelles plaques patrimoniales dans la ville, notamment sur la mémoire industrielle, seront installées.

Le 8 mai, une deuxième édition de la course de la Résistance se déroulera en partenariat avec le Département). Le **travail mémoriel** avec les scolaires se poursuivra également : voyage des lauréats du concours de la Résistance (juin), visites par des classes de CM2 au musée de l'ordre de la Libération à Paris, etc. Une conférence et une exposition marquant le centenaire de la bataille de Verdun se tiendront.

A plus long terme, c'est la préparation du centenaire de la fin de la première Guerre Mondiale (11 novembre 2018) qu'il faut anticiper : nettoyage du Monument des Diables bleus, valorisation de la Porte de France (espace piéton aux alentours, intérieur de l'arche...), etc. Il faudra aussi poser les premiers jalons des manifestations marquant le 50<sup>e</sup> anniversaire des Jeux Olympiques de 1968.

- **Sport**

En 2015, la Ville a pleinement assumé son rôle de **soutien aux clubs et associations sportives** de notre cité. Un effort particulier a été fait afin de faciliter véritablement l'accès des femmes au plus grand nombre de disciplines. L'émergence de pratiques nouvelles, comme la slack-line, prouve une fois de plus combien notre Ville peut être précurseur dans tous les domaines.

Bien entendu, le soutien continu aux diverses associations sportives sera encore la « marque de fabrique » en 2016 afin de continuer grâce aux acteurs sportifs (dirigeant-e-s, joueurs, joueuses, bénévoles, ...) de créer du lien et du vivre ensemble partout dans la ville. Pour cela le travail engagé pendant toute l'année 2015 sera achevé afin de parvenir à une totale transparence dans le cadre de la signature des prochains contrats d'objectifs et de moyens liant la communes aux diverses associations sportives.

L'année 2015 a permis d'établir un **schéma directeur des équipements sportifs** et un planning de travaux associés en privilégiant évidemment les équipements accueillant le plus grand nombre de scolaires et de pratiquants.

Pour 2016, après avoir enfin terminé la Halle de tennis et livré le terrain de football synthétique du Village Olympique, les efforts seront portés sur la maintenance voire l'amélioration des équipements dont la piscine **Jean Bron**. Il s'agira également après s'être préoccupés du devenir du Centre Sportif Reyniès-Bayard de s'atteler à la construction du **Centre Sportif de l'Arlequin**.

En 2016, les lignes budgétaires affectées à la mission **sports et quartiers** sont conservées. La participation plus importante des ETAPS sur les écoles situées en politique de la ville. Les associations sportives, notamment les groupements sportifs, sont fortement incités à travailler avec les habitants des quartiers en politique de la ville. Les conventions d'objectifs préciseront cette orientation.

- **Événementiel**

Pour le service événementiel (ex service animation), la priorité est portée sur la **consolidation des mutations enclenchées en 2015** (par exemple pour les demandes d'occupation de l'espace public, dont l'instruction est partagée avec la Métro). Le recalibrage des principaux événements de la Ville (vœux, 14 juillet, Fête de la musique, Rencontres du Cinéma de Montagne...) sera toujours d'actualité. Une réflexion sera nécessaire pour pérenniser les principaux rendez-vous (Cabaret frappé, Été oh ! Parc), dont la fréquentation en 2015 a été en-deçà des années précédentes. Parmi les nouveautés, la Fête de la Montagne a été désignée « événement ambassadeur » dans les Alpes en 2015. La deuxième édition de la **Fête des Tuiles**, après un véritable succès en juin 2015, se préfigure. Le renfort des liens avec les partenaires locaux (culture, sports, éducation, etc.) est un axe prioritaire. La reprise en gestion directe du Marché de Noël en 2016 sera à considérer d'un point de vue logistique et financier.

Enfin, l'année 2016 permettra de dresser un premier bilan fin de la reprise en main du **Palais des Sports** après une année 2015 pleine de promesses (nombre d'événement, restauration de la piste...)

- **International**

L'année 2015 a vu aboutir la publication du rapport d'état des lieux des jumelages et coopérations, dont les principales conclusions ont déjà permis de réorienter plusieurs actions portées par la ville à l'international, notamment en matière de développement durable et de respect des droits fondamentaux.

Plusieurs **coopérations** ont été renforcées, dont celles avec Bethléem, Sfax, Ouagadougou, Oxford et Kaunas. La Maison de l'international a vu sa programmation se structurer davantage, avec une fréquentation en hausse, et des temps forts remarquables : conférence d'Antoine Sfeir, Centenaire du génocide des arméniens, mois dédié au climat avec Sacrée Croissance, Forum des villes du monde pour la transition, Etats généraux de l'humanitaire international...mais également grâce au Centre Europe direct Grenoble qui a fait évoluer son site internet et propose désormais des émissions dédiées à l'Europe sur les radios locales.

Le budget 2016 permettra d'œuvrer pour une plus grande ouverture des Grenoblois au monde, notamment les plus jeunes, de privilégier la solidarité et l'intérêt réciproque dans les jumelages et coopérations, fondés sur l'échange de savoir-faire et d'expériences.

Comme en 2015, une attention particulière sera portée aux financements des projets respectant les valeurs de la culture de paix, de la démocratie, de l'accès aux droits sociaux, de l'égalité, des droits des femmes, de la lutte contre les LGBT-phobies, du développement durable, de la lutte contre les pandémies.

Outre la continuité des **Ateliers de la coopération et de la solidarité internationale** (plateforme de partage et de co-construction entre acteurs grenoblois de l'Europe et de l'international), des « Jeudis de l'international » de la Maison de l'international, une attention particulière sera portée sur les actions d'animation sur la citoyenneté mondiale, dans les écoles, mais également pendant les grands événements organisés par la Ville en 2016. Parmi ceux-ci, la Biennale Divercities, qui sera mutualisée avec d'autres temps forts.

La recherche de **financements**, notamment européens, continuera de se structurer vers davantage d'efficacité.

- **Europe**

Au niveau européen, sur la base de réseaux déjà existants et également de certains de nos jumelages, notre ville se donne pour ambition de former un **réseau des villes** qui partagent dans tout ou partie les mêmes préoccupations que Grenoble sur les questions de la mobilité durable, de l'énergie, de l'économie sociale et solidaire et de la participation citoyenne aux politiques publiques. Au-delà des échanges d'expériences et de bonnes pratiques, il s'agira de coopérer au niveau

européen afin de porter des actions communes permettant à nos villes respectives d'être motrices de la transition.

## GRENOBLE, VILLE SOLIDAIRE ET CITOYENNE

Devant l'aggravation des conditions socio-économiques de beaucoup de Grenobloises et Grenoblois – mis en évidence par l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée chaque année – la Ville mène une politique d'action sociale globale pour lutter contre les inégalités, permettre l'accès effectif aux droits sociaux des personnes et favoriser la cohésion sociale. Toutes les politiques municipales, (culture, emploi, insertion, logement, petite enfance, santé, personnes âgées....) se doivent d'intégrer ces enjeux. La démocratie locale est également une démarche intégrée et transversale. Le développement humain est au cœur de la politique municipale.

### • Action sociale

La Ville s'appuie de manière privilégiée sur le savoir-faire de son **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**. En 2015, celui-ci a achevé la rédaction de son **plan stratégique 2015-2020**. Il ancre son action sur :

1. Le droit à des moyens convenables d'existence
2. Le droit à un logement ou à un hébergement décent
3. Le droit à la socialisation et l'éveil des jeunes enfants en lien avec les parents
4. Le droit à la santé
5. Le droit de bien vieillir

Au cours de l'année 2015, le CCAS a aussi élaboré son **projet d'administration**, destiné à poser les bases de son identité et de son organisation. Il intègre un volet important autour de dynamiques de mutualisation avec les services de la Ville de Grenoble (*cf Ressources*), en particulier autour des Maisons des Habitants.

Favorisée par ce rapprochement fonctionnel entre la Ville et son CCAS (dont la subvention est maintenue à son niveau de 2015), cette dynamique intégrée se traduira en 2016 dans le domaine de l'action sociale, **l'accès aux droits**, par l'identification et l'accompagnement des citoyens qui sont loin des droits et par la coordination des acteurs intervenant dans le champ social et médico-social. Une attention sera portée aux situations sociales des jeunes (en particulier vis-à-vis de l'emploi en lien avec la Mission Locale), ainsi qu'à la place des personnes âgées dans la cité, à travers le projet de labellisation « **Ville amie des aînés** ». Avec l'appui d'une équipe universitaire grenobloise, l'ensemble des domaines de la vie quotidienne seront analysés pour identifier les besoins d'amélioration pour les personnes âgées. Dans le domaine de **l'hébergement** et de l'accès au logement, la Ville poursuivra son engagement dans des dispositifs innovants (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale, village d'insertion du Rondeau, dispositif d'Accompagnement Vers et Dans le Logement...), prenant sa part à l'effort collectif tout en travaillant avec l'État dont c'est la responsabilité. À noter que, d'une façon générale, la Ville et son CCAS seront amenés, en 2016, à mener des négociations déterminantes avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Conseil départemental de l'Isère, pour aboutir à de nouvelles contractualisations en matière d'hébergement d'urgence (projet de protocole territorial en lien avec la Métropole), de santé scolaire, de suivi social des personnes âgées et d'accueil de la petite enfance.

### • Santé

En 2015, un nouveau **Plan municipal de santé (PMS)** a été élaboré, grâce à une démarche transversale et participative. Il s'agit d'une feuille de route pour 2016 et les années suivantes qui irriguera d'autres politiques publiques : l'aménagement, les écoles, la petite enfance, les ressources humaines, la prévention, les personnes âgées, le sport, la culture, l'évaluation...

La dynamique créée pendant l'élaboration du PMS sera poursuivie pendant la durée du mandat à travers un comité de pilotage et une conférence municipale de santé, instances démocratiques qui seront chargées du suivi de ce plan, et dans lesquelles les usagers ont toute leur place.

Deux axes prioritaires sont identifiés : la santé des personnes en situation de précarité et la lutte contre les pollutions (air, sonore, ondes, lumineuse).

En 2015, afin de promouvoir un environnement et un cadre de vie favorables à la santé, un protocole contre la pollution de l'air (de fond et pas seulement pendant les pics de **pollution**) a été travaillé. Il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et il engagera la Ville, mais également la Métropole, le Grésivaudan, le Voironnais, le Département et la Région, l'Etat et divers organismes. Il permettra notamment d'expérimenter les certificats de qualité de l'air lors des épisodes de pollution à l'ozone ou aux particules fines.

La politique de soutien aux associations de santé a permis de développer des projets d'accompagnement des personnes en situation de précarité, et de proposer des projets en partenariat dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé. Une démarche d'évaluation de la convention de la ville avec l'AGECSA a été initiée.

- **Egalité des droits**

A l'occasion de la journée mondiale du droit des femmes, le maire a signé la charte européenne pour l'**égalité entre les femmes et les hommes** dans la vie locale. Un comité de pilotage s'est mis en place.

En 2016, des outils pédagogiques pour les animateurs périscolaires en matière d'égalité Femmes / Hommes seront déployés. Il y aura une préoccupation permanente sur les aménagements urbains pour que ville durable soit synonyme de déplacements et d'activités facilités pour les femmes.

En matière de lutte contre les **LGBT-phobies**, une première grande marche des fiertés a été conduite en 2015, accueillie à l'hôtel de ville. Concernant l'accueil et aide aux **migrants**, le travail engagé depuis le début du mandat (parrainages républicains, aide financière lors de la fête des tuiles, soutien au festival Migrant'scène, ...) a pris une nouvelle dimension en septembre 2015 avec notamment la mise en place d'une plateforme à la maison de l'internationale pour recueillir les multiples propositions d'aide des habitants. En 2016, la Ville continuera à soutenir la journée mondiale de lutte contre le Sida et le Sidaction. Elle sera présente aussi en appui au congrès national du planning familial à l'occasion de leur 60 ans, ainsi que pour la quinzaine contre le racisme.

- **Vie associative**

En 2015, la procédure d'attribution de **locaux associatifs** a été revue dans un souci d'équité avec des décisions prises dorénavant au sein du Groupe de travail « Politique associative ». Pour 2016, le chantier du regroupement des lieux associatifs sera lancé.

Le soutien au monde associatif s'organisera à nouveau en 2016 par la proposition de nouvelles actions : formations à l'informatique avec l'intervention de l'école Sup'Info, dans la cadre de la formation des étudiants, développement d'un Extranet permettant la simplification des démarches des associations, l'accès à un équipement informatique à moindre coût et la proposition de logiciels libres, la création des comités de projets de la Maison des Associations, et un accompagnement dans la recherche de financement alternatifs.

Le développement de services, d'aides à la **mise en réseau des associations** permettra de faire émerger des synergies, des complémentarités.

- **Tranquillités publiques**

Le **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (CLSPD) de janvier 2016 permettra de faire un premier bilan de ces politiques publiques en développement depuis 2014.

Après la réflexion menée avec les habitants du secteur Olympique en matière de tranquillité et de présence humaine, l'année 2016 verra l'extension du dispositif type **correspondants de nuit** sur ce quartier.

La **protection des mineurs** constitue une priorité éducative majeure, ainsi la ville contribuera aux mesures de responsabilisation de l'éducation nationale en accueillant des élèves lors de leur temps d'exclusion des établissements scolaires, nous développerons aussi l'accueil des TIG mineurs.

Sur l'errance après la réponse de fermeté portée par la police municipale qui a porté ses fruits, 2016 verra la mise en œuvre « d'aller vers » vers les publics en **errance** afin de mieux les connaître pour pouvoir agir de manière plus efficace. Le travail avec les commerçants du centre-ville pour une occupation positive de l'espace public est attendu.

La **prostitution** et donc la traite des êtres humains est un fléau mondial. Outre les opérations communes des polices municipale et nationale, le travail avec les associations qui viennent en aide aux personnes prostituées se poursuivra et s'accroîtra par une campagne ciblée contre les clients qui ont une part immense de responsabilité dans ces situations.

Parce que la Ville est responsable de la **netteté de l'espace public**, du respect des usages divers qu'il peut recevoir, une campagne de sensibilisation à ces thématiques (propreté, vélo sur les trottoirs, stationnement, respect des heures de sortie des poubelles de copropriétés) suivi d'une campagne de verbalisation seront menées.

La vision d'une **police municipale** au milieu des habitants sera portée ; le projet de service y a déjà fortement contribué notamment par la prise de service à 7h. 2016 verra la poursuite du renforcement de l'encadrement et le renouvellement de leur équipement. La Ville continuera à exiger de la part du gouvernement des moyens de polices dédiés et en nombre suffisant pour assurer la protection des habitants en particulier à Mistral, relevant de la ZSP.

- **Démocratie locale**

Enfin, en matière de **démocratie locale**, 2015 a vu se concrétiser les Conseils Citoyens Indépendants et le Budget Participatif. La troisième mesure phare, le Droit d'Interpellation, est en phase d'instruction pour une mise en œuvre en 2016.

Ces trois piliers de la politique de la démocratie locale, s'inscrivent en complémentarité des actions portées par la municipalité qui visent à partager l'action municipale avec les citoyens dans toutes les politiques publiques : réunions publiques, assemblées des Unions de quartier, diagnostics en marchant, formations, mise en ligne des données publiques, séminaire avec des associations...

La Ville continuera à veiller à systématiquement bien préciser le **niveau de participation** pour chaque sujet : formation, information, consultation, concertation, co-construction, car les Grenoblois ont besoin de connaître l'enjeu de chaque sollicitation.

Pour 2016, le lien entre les **Conseils Citoyens Indépendants** et les **Unions de quartier** (UQ) sera à mieux préciser.

En 2016 également, la réalisation des 9 projets sélectionnés au **Budget Participatif** (parmi les 164 propositions initiales) démarrera, grâce à leur inscription dans le budget d'investissement de la Ville (800 000 €). Pour la deuxième édition de ce budget, des améliorations sont prévues autour de la communication du dispositif, dans le processus de sélection des projets et dans les modalités de vote qu'il faudra simplifier ainsi que des lieux de vote qu'il faudra multiplier dans les secteurs de la ville. Par ailleurs, une réflexion sur la place des conseils citoyens indépendants et des Unions de quartier dans le processus de proposition des projets est à engager.

Une mesure permettant aux Grenoblois de plus de 16 ans d'un **Droit d'Interpellation Citoyenne** est actuellement à l'étude avec l'objectif d'une mise en service début 2016. Il s'agit de proposer un dispositif de votations citoyennes accessible et décisionnaire. Le principe retenu s'organise en une pétition. Le nombre de signatures requis atteint, l'interpellation passera alors en conseil municipal, qui choisira soit de l'approuver, soit de la mettre en votation. Cette votation sera ouverte à tous les Grenobloises et Grenoblois des plus de 16 ans. Le résultat de la votation deviendra décisionnaire si un seuil est atteint.

## GRENOBLE, VILLE DURABLE

**La ville durable est une ville résiliente, tournée vers l'avenir des citoyens qui l'habitent. Elle répond aux enjeux sociaux tout en prenant en compte les enjeux environnementaux et la raréfaction des ressources, naturelles mais aussi financières.**

**L'année 2015 a vu la mise en œuvre de chantiers fondamentaux pour l'amélioration du cadre de vie des Grenobloises et des Grenoblois. Ces chantiers seront poursuivis et développés en 2016, avec l'ambition de faire de Grenoble une ville plus agréable, plus conviviale, plus saine, dans laquelle il fait bon habiter.**

- **Urbanisme, espace public et déplacements**

L'année 2015 a permis d'affirmer **l'espace public comme lieu d'expression.**

Forger une culture commune, laisser l'identité de la ville et de tous ses habitants s'exprimer tels sont les objectifs poursuivis. C'est un chantier qui a été amorcé avec le démontage des panneaux d'affichage publicitaire présents sur l'espace public au profit de panneaux d'affichage libre permettant l'expression d'idées et d'opinions, de messages d'associations et d'annonces culturelles sur des espaces réservés.

L'ambition de permettre **l'expression citoyenne** dans l'espace public grenoblois sera poursuivie en 2016 avec le chantier de révision du Règlement Local de Publicité piloté par la métropole et le partenariat avec l'Institut de Géographie Alpine permettant à des étudiants de Master de se pencher sur la question de l'information dans la ville du XXI<sup>e</sup> siècle. Quelle place pour l'expression dans la cité ? Cela a été aussi le sens de l'étape du chantier des cultures consacrée à l'espace public en avril 2015. Ce travail de partenariat et de co-élaboration d'un projet partagé entre les différents acteurs pour les arts et l'espace public sera poursuivi au cours de l'année 2016.

Grenoble **ville propre**, c'est l'affaire de chacun et c'est une priorité pour la municipalité. Pour cela, elle a porté ou accompagné en 2015 des propositions innovantes (comme les cendriers de rue) et des actions citoyennes. En 2016, elle poursuivra des actions pédagogiques, de tri dans l'espace public, de verbalisation et s'attachera à la mise en valeur du service public de propreté urbaine.

Grenoble **ville conviviale**, c'est également l'affaire de tous. Comportement citoyen, puissance publique vigilante : la combinaison des deux comme clef de la cohabitation des usages en ville. En 2015, des expérimentations concluantes ont été menées comme le passage des agents du contrôle de stationnement dans la zone piétonne pour des actions de verbalisation du stationnement chaotiques. Elles seront poursuivies et étendues à d'autres secteurs et d'autres champs d'intervention (respect du code de la route pour les automobilistes, cyclistes et piétons, verbalisation des déjections canines...).

L'annonce du passage à une **métropole apaisée** en termes de **déplacements** est une des décisions majeures prises par la municipalité en 2015. L'évolution des modes de déplacements est un enjeu auquel la municipalité s'attelle aussi bien pour les grenoblois qu'au sein même de la collectivité. Ainsi en 2015, elle a amorcé une diminution du parc des véhicules de la collectivité entraînant une diminution des dépenses de carburant et d'entretien des véhicules tout en préservant le parc de véhicules techniques.

Cette action se poursuivra en 2016 par la mise en place de l'offre Citélib pour les déplacements professionnels, la poursuite de la mutualisation de la flotte de véhicules, le développement du parc de vélos, des actions en faveur du vélo dans le PDA et le soutien aux associations de promotion du vélo. Conjointement aux actions portées par la Métropole visant le report modal, la Ville mettra en œuvre une politique de stationnement cohérente.

La mise en œuvre dès 2016 de la métropole apaisée permettra de combiner proximité et concertation pour une amélioration du cadre de vie, un **embellissement** de l'espace public et la prise en compte des enjeux environnementaux et de santé. En effet, c'est la mise en œuvre des projets d'aménagements, issus en priorité de la boîte à idée « Ma rue apaisée », qui guidera l'évolution de la Ville.

Accessibilité, abaissement des vitesses, sécurité routière, végétalisation, convivialité, réduction des îlots de chaleur : ce sont les maîtres mots des aménagements à venir. Des projets majeurs de recomposition urbaine seront amorcés en 2016. Ils permettront de structurer cette réorganisation de l'espace public vers une ville à taille humaine, en accompagnant l'évolution des infrastructures de transport vers la mise en valeur des modes doux de déplacement : l'un autour du centre-ville élargi, l'autre autour du quartier Berriat.

En 2016, les actions visant l'entretien, la conservation ou la restauration du **patrimoine** seront renforcées par :

- la fin des travaux du clocher de l'église Saint-André.
- le relevage de l'orgue de l'église Saint-André.
- le lancement des premières études nécessaires à la restauration de la tour Perret et d'une souscription pour rassembler des fonds.
- la poursuite de la politique de l'aide au ravalement des façades dans le cadre de l'AVAP, notamment sur la place Victor Hugo et le quai Perrière.

Le dispositif de **ravalement obligatoire des façades** a été complété en 2015 par une aide à la végétalisation et aux bio-matériaux pour l'isolation thermique. Les futurs périmètres concernés seront définis en fonction des projets d'aménagement liés à la métropole apaisée, afin de garantir une intervention cohérente de la ville et de la métropole sur l'espace public.

Le **Plan Local d'urbanisme (PLU)** de la Ville de Grenoble a été modifié en décembre 2014 notamment pour maintenir l'espace public remarquable de la grande Esplanade et améliorer significativement la performance énergétique des constructions neuves.

La **politique d'aménagement et de développement urbain de la ville** est aussi une composante essentielle de la ville durable. Anticiper la ville de demain, c'est travailler dès aujourd'hui aux secteurs à enjeux en matière d'habitat, d'emplois et d'espaces publics. Il s'agit pour cela de poursuivre et terminer les opérations d'aménagements pensées dans les 20 dernières années pour se concentrer, dès à présent, sur les territoires de demain (réserves foncières, études urbaines ...).

Ainsi la ville poursuivra son soutien au travers des participations aux bilans d'aménagement des opérations, tout en étudiant de nouveaux secteurs à enjeux en lien avec la politique de développement à l'échelle de la ville et de la Métropole.

2016 verra notamment la poursuite de la **ZAC Presqu'île** avec le développement du secteur Durand Savoyat en concertation avec les habitants pour construire un programme de logements, d'espaces publics de proximité et d'activités. **Bouchayer Viallet** se concentrera sur la commercialisation des m<sup>2</sup> de bureaux en complémentarité de la dynamique portée par la Presqu'île et l'étude d'un îlot de logements.



L'opération **ZAC Flaubert** est poursuivie en tenant compte du PLU modifié. Située au cœur géographique de Grenoble, elle permet un vaste renouvellement urbain en créant le lien nécessaire entre les quartiers Sud et le centre-ville.

Deux îlots sont actuellement en cours d'études et vont entrer en phase opérationnelle :

- L'îlot « Flaubert Nord » situé dans le virage de la rue Flaubert - un travail a été engagé avec les riverains de pour définir des principes d'aménagement des espaces publics.
- L'opération Galtier d'environ 150 logements à l'angle de la rue des Alliés et du cours de la Libération.

L'opération **Vigny Musset** sera redynamisée par la construction d'une centaine de logements qui permettront de finaliser ensuite les aménagements des espaces publics. Enfin, en lien avec les financements ANRU, l'aménagement de **Chatelet** et **Washington Sud** se poursuivra activement en 2016 dans la construction de logements.

Les enjeux urbains et sociaux seront assurés grâce à une politique de sobriété et d'efficacité des dépenses publiques, notamment au travers d'une corrélation constante entre les dépenses et les recettes, permettant ainsi d'anticiper les besoins de développement de la ville de demain. D'autre part, la qualité environnementale des opérations sera renforcée au travers de prescriptions détaillées.

En matière de **politique de la ville**, l'année 2016 sera consacrée, au titre de l'ANRU 1, à la poursuite des opérations en vigueur depuis 2008 : études sur la relocalisation du centre de santé des Géants, rénovation des logements à la Villeneuve, préparation des futurs aménagements des espaces publics de l'Arlequin... Sous maîtrise d'ouvrage Métro, l'année 2016 permettra l'élaboration dans le cadre de l'ANRU 2, du projet de renouvellement urbain, social et environnemental des Villeneuves de Grenoble et d'Echirolles. Le renouvellement urbain se poursuivra aussi à **Mistral**, en réaffirmant la liaison du quartier au nord et à l'est, avec le tissu urbain existant des Eaux Claires et de Libération. Enfin, une étude urbaine est lancée autour de la **place de la Commune** qui inclut le devenir de l'Abbaye.

#### • Logement

La politique en faveur du logement se poursuit dans le cadre de la Métropole avec le lancement en novembre 2015 d'un nouveau **Programme local de l'habitat** (PLH).

En matière de construction de logements sociaux, sont agréés cette année un peu plus de 300 logements sociaux. Ils feront donc l'objet d'aides en 2016 et contribueront ainsi aux objectifs du PLH et à celui d'atteindre les 25 % de logements sociaux en 2025 conformément à la loi SRU. Pour exemple, les opérations suivantes ont fait l'objet d'un agrément :

- 95 logements sociaux sur l'îlot Peugeot au nord de l'Esplanade
- 43 logements sociaux rue Max Dormoy
- 44 logements avenue de Washington
- 27 rue Gustave Flaubert

L'acquisition-amélioration qui participe à la **production de logements sociaux** sera également aidée.

Concernant la **réhabilitation**, les aides financières sont reconduites pour les logements publics et privés : subventions aux copropriétés inscrites dans le programme mur-mur, projets européen CityZen, aide supplémentaire dans le cas de ravalement thermique de logements privés, aides aux bailleurs pour la réhabilitation thermique de leur patrimoine, opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). La politique en faveur du logement se retrouve également à travers les participations versées pour la réalisation des opérations d'aménagement en ZAC.

- **Environnement et Transition énergétique**

Des actions en faveur de la **transition énergétique** ont été renforcées en 2015 avec des actions transversales en direction du patrimoine municipal et s'inscrivant dans le Plan Municipal de Santé et la démarche de labellisation Citergie. Des études ont été lancées avec la SPL OSER pour une **réhabilitation exemplaire sur plan thermique de 3 écoles** : Ampère, Elisée Chatin et Painlevé. La ville a affirmé en septembre 2015 sa participation au **Plan air climat énergie** de la Métropole. Elle a identifié des objectifs et des actions pour mettre en œuvre de manière ambitieuse dès 2016 ce plan sur son territoire. La Ville est également membre de l'association de préfiguration du pôle ALPEN, pour la lutte contre la précarité énergétique. En 2015, ce sont bien sûr un très grand nombre d'événements qui ont été impulsés ou soutenus en préparation de la COP 21 (sommet climat et montagne, conférences, Forum Alternatiba, exposition à la Plateforme qui se poursuivra début 2016...).

La mise en place en 2015 de la **régie Lumière** et la signature du contrat CREM permettra dès les premières semaines de 2016 de procéder à des travaux ambitieux dans différents secteurs de la Ville identifiés comme prioritaires. Les premières économies d'énergie se feront ressentir, accompagnées d'une amélioration sensible de l'éclairage dans les zones traitées.

Le **suivi des associations** œuvrant dans le large champ de l'environnement (botanique, énergie, déplacements) est désormais assuré par la même direction afin de garantir une cohérence et un suivi pertinent des actions. Le lien avec la Métropole sera une préoccupation forte pour 2016 et les conventions pluriannuelles et tripartites seront privilégiées.

Après le premier **verger collectif** à l'hiver 2014/2015, un deuxième suivra à l'hiver 2015/2016. En 2016 vont se poursuivre les **plantations d'arbres** partout dans la ville pour maintenir un solde positif de plantations, pour la deuxième année consécutive. Le dispositif « **jardinons nos rues** » est mis en place pour embellir la ville, favoriser la biodiversité, créer du lien social, lutter contre l'imperméabilisation des sols, nourrir des actions pédagogiques, et accompagner des jardiniers amateurs. Un partenariat avec Terre vivante sera mis en place. La Ville organisera à nouveau une journée portes-ouvertes du centre horticole (1000 visiteurs en 2015).

- **Activités**

Une première phase dans la démarche de refonte des **marchés de plein air** grenoblois s'est tenue en 2015, en cohérence avec les actions portées par la Métropole. Les objectifs pour 2016 sont la mise en place du tri sur les marchés, l'identification des métiers et des produits sur les marchés grenoblois. Il s'agit d'une démarche globale de gestion durable des ressources, de lutte contre le gaspillage et de défense de l'agriculture péri-urbaine.

Pour la **restauration municipale**, 50% de produits bio dans les assiettes et 30% de produits locaux, voilà l'objectif atteint en 2015. Dorénavant, la démarche du bio/local sera généralisée aux crèches et auprès des personnes âgées. Comme il s'agit d'une action globale, les produits lessiviels et les contenants seront de plus en plus éco-responsables, ce qui nous permettra de faire labéliser la cuisine centrale et les restaurants scolaires. La réflexion autour d'un repas non carné est déjà bien amorcée, avec un objectif de régularité d'un repas par semaine dans un premier temps.

En 2016, la reprise en gestion directe par la régie du téléphérique de l'exploitation du site de la **Bastille** (locations de salles, événements, animations,...) permettra d'assurer un développement plus cohérent des activités sur ce site emblématique de la montagne et de Grenoble.

Le basculement de la **Maison de la montagne** dans le hall accueil de la maison du tourisme favorisera une meilleure visibilité et un partenariat plus fort.

## RESSOURCES

L'année 2015 a été marquée par la création de la **Métropole**. 180 agents communaux ont rejoint cette collectivité afin de continuer à déployer les politiques publiques des compétences transférées. A noter également la réintégration des agents du GIE AGIR. L'organisation des services de la Ville s'en est trouvée modifiée. De surcroît, la recherche de **mutualisations** avec la Métropole (reprographie, prévention et santé au travail, documentation, contrôle de gestion...) et le CCAS (direction de l'action territoriale, direction générale) a conduit à mutualiser au total près de 300 agents. Enfin, il a été souhaité que les départements et les directions soient articulés de façon plus cohérente au service des orientations politiques. La recherche de transversalités a été privilégiée. Ainsi, un **nouvel organigramme** a été arrêté, après un fructueux travail de concertation avec les encadrants et au sein des instances de dialogue paritaire. Deux départements ressources et trois départements opérationnels (ville émancipatrice, ville durable, ville solidaire et citoyenne) constituent désormais l'ossature des services communaux.

En 2016, les priorités de la municipalité consistent à renforcer une culture commune de la transversalité, de la responsabilité et de la délégation et à approfondir le mouvement de mutualisation des moyens avec le CCAS et Grenoble Alpes Métropole. Ces priorités passeront en particulier par l'élaboration et la mise en œuvre d'un **projet d'administration** et le renforcement de l'accompagnement des cadres aux pratiques managériales.

En matière de **ressources humaines**, il y a eu une triple rupture en 2015. Tout d'abord, la masse salariale a été stabilisée (*cf ci-avant*).

Ensuite, la municipalité a souhaité décliner le bouclier social pour les agents de la Ville :

- mise en place d'une aide à la mutuelle santé pour les agents de la Ville,
- effort en matière d'avancement des agents (1 agent promouvable sur 3 a obtenu un avancement de grade en 2015, avec un effort tout particulier pour la catégorie C),
- relance des contrats aidés (embauche de 7 contrats aidés au 1<sup>er</sup> novembre 2015).

Enfin, le troisième axe des chantiers menés par les ressources humaines en 2015 a été la mise en œuvre d'une gestion des ressources humaines qui porte et diffuse les valeurs de la collectivité, avec en particulier une attention à l'équité (remise à plat des logements de fonction, véhicules de service, heures supplémentaires...), la relance d'une démarche de lutte contre les discriminations et l'objectif d'égalité femmes/hommes.

La mobilité continuera d'être un axe fort en matière de **ressources humaines**. Redonner du sens à l'activité favorisera la lutte contre l'usure professionnelle des équipes. Une attention spécifique sera portée aux facteurs de l'absentéisme médical.

Dans le cadre de la modernisation du service public, la ville de Grenoble va poursuivre la modernisation de ses procédures internes, avec en particulier la **dématérialisation** des services à l'utilisateur. Au-delà des économies générées (papier, temps de travail), cela servira surtout à fluidifier les processus, aussi bien en interne que lors des relations avec les usagers. Parallèlement, un travail sera engagé pour renforcer de la personnalisation de l'accueil dans les équipements et disposer d'informations actualisées. Pour cela, la Direction Relation Citoyenne se lance à la fois dans un projet de service et la mise en œuvre d'un outil unique de gestion des demandes des habitants.

Une nécessaire mise à niveau des infrastructures, en particulier des datacentres, permettra de sécuriser davantage les procédures, tout en générant des économies de fluides.

La ville de Grenoble a l'ambition de favoriser le déploiement des **logiciels libres**. Par opposition aux logiciels propriétaires qui sont des boîtes noires sur lesquels l'utilisateur n'a pas de prise, les logiciels

libres favorisent l'appropriation, le partage des connaissances et la co-élaboration des outils. A l'heure où le numérique a pris une place prépondérante dans nos vies, ils sont un outil d'émancipation des individus et des institutions. Ils sont également une source potentielle d'économie, en particulier sur les coûts des licences.

Enfin, la politique de diffusion des **données publiques** (en particulier via le site internet de la Ville<sup>3</sup>) s'accroîtra en 2016, en particulier en valorisant les rapports d'évaluation.

En la matière, une démarche cadre a été entérinée en mars 2015. Chaque nouvelle politique publique déployée prend en compte le besoin d'**évaluation** au départ de la démarche. La mission évaluation de la Ville travaille de manière étroite avec le CCAS et la Métropole et associe les habitants et personnes qualifiées au sein de comités de pilotage ouverts et définis selon les thèmes suivis. En 2016, les chantiers suivants seront traités : Conseils Citoyens et Indépendants, mise en œuvre de la charte égalité femme /homme, suivi du Plan municipal de santé et du Plan Air/Energie/Climat.

Après le quartier Mistral, la « démarche Spiral » se déploiera également à l'Abbaye et au Clos d'Or en 2016. Un travail transversal avec le CCAS, la Métropole et l'AURG est aussi en cours pour définir des **indicateurs** qui aient un ancrage local et puissent permettre une comparaison entre territoires. A terme ces indicateurs seront internalisés pour une production annuelle traversant la question du développement humain et du développement soutenable.

Une démarche d'optimisation de l'**immobilier communal** s'est engagée en 2015 pour des premières réalisations dès 2016. Le patrimoine communal comprend à la fois l'ensemble des équipements accueillant des services à la population (sports, culture, scolaire, associatif ...) et les bâtiments destinés au travail quotidien des agents communaux. Ces locaux sont en cours de recomposition pour permettre de regrouper des équipes techniques ou administratives et ainsi travailler sur la transversalité, la dynamique d'équipe tout en répondant aussi à des objectifs d'éco administration (locaux rénovés, mutualisation d'équipements, transports professionnels ...). En parallèle, une étude interne en cours va objectiver le choix de la collectivité dans la gestion de son patrimoine. Un patrimoine en mutation a besoin de structurer au mieux ses équipes pour gérer les travaux, la gestion et le comportement des usagers. Un projet de réorganisation démarre pour être effectif au second semestre 2016.

En 2016, débutera également la mise en œuvre de l'**Agenda d'Accessibilité Programmée**.

Après avoir terminé un état des lieux de sa **commande publique**, tant en matière de politique d'achat, d'organisation et de procédures, la Ville adoptera en fin d'année 2015, un guide de la commande publique. Celui-ci proposera les axes de travail prioritaires pour notre collectivité dans le but d'une commande publique performante et volontaire et ambitieuse. 2016 sera donc l'année de la mise en œuvre de ces objectifs :

- Transparence par la consolidation des informations marchés et la revue des procédures.
- Synergie entre partenaires du territoire : la commande publique, un levier de dynamisme économique territorial
- Efficacité de la commande publique en rapprochant l'offre et la demande
- Exemplarité de la commande publique : un levier de responsabilité sociale, environnementale et économique

2016 sera une année de création de synergie entre les structures composant le **groupe Ville** (SEM, SPL, régies, associations, établissements publics...). L'ambition est de pouvoir redéfinir les lettres de cadrage de chacun de ces établissements, dans une démarche thématique (aménagement, culture,

---

<sup>3</sup> <http://www.grenoble.fr/99-donnees-publiques.htm>

énergie...) et dans un souci permanent de co-construction. L'enjeu est de définir, dans le respect des équipes de ces structures, des projets tenant compte des orientations de la municipalité, des besoins du territoire et anticipant les transferts de compétences métropolitaines.

Une réflexion sera menée sur la **politique tarifaire** de la collectivité et de ses satellites. Il s'agira de répondre à un triple enjeu social, financier et pédagogique. Il sera nécessaire d'objectiver le coût des services par l'approche coût complet.

En matière de **communication**, après avoir rénové les principaux outils de communication en 2015 (création d'un magazine bimédia "GreMag", et [gre-mag.fr](http://gre-mag.fr)), et la refonte du site Internet de la Ville ([grenoble.fr](http://grenoble.fr)), la charte graphique générale de la Ville pourra être développée sur les supports externes (affiches, dépliants) et internes (livrets, intranet). La vidéo sera développée en interne, pour assurer une visibilité nouvelle et créative sur le web et les réseaux sociaux. Par ailleurs, le rattachement de la communication interne au service rend possible la refonte de l'intranet au cours de l'année 2016 (graphique et logicielle). L'optimisation des dépenses se poursuit notamment sur l'achat d'espaces médias et les frais de photographie (papier, matériel), ainsi que le moindre recours à des agences externes.

Sur la durée, pour surmonter l'obstacle de la réduction continue des recettes de la collectivité, il est nécessaire de s'engager dans une démarche d'optimisation budgétaire multi-années. A cette fin, un travail de **planification pluriannuelle du fonctionnement (PPF)** sera lancé au 1<sup>er</sup> semestre 2016 afin d'identifier les initiatives qui permettront d'accélérer la modernisation et l'efficacité de l'action publique, et d'ajuster le périmètre d'intervention de la ville en se concentrant sur les missions qui relèvent de ses compétences. Cette PPF servira à l'élaboration de la lettre de cadrage du BP2017. Elle associera les agents et les élus dans des groupes de travail transversaux permettant un décloisonnement des réflexions et une co-production élus-administration.

## **BUDGETS ANNEXES ET REGIE LUMIÈRE**

---

### **Budget annexe Stationnement**

La compétence relative aux parcs en ouvrages et parking clos ayant été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le budget 2015 constitue un budget de clôture.

### **Budget annexe Cuisine centrale**

Ce budget annexe devrait s'équilibrer à environ 6,8 millions d'euros en section de fonctionnement (6,6 millions d'euros au BP 2015), et à environ 0,4 million d'euros en section d'investissement (0,4 million d'euros au BP 2015).

Si la masse salariale devrait rester constante à environ 2,2 millions d'euros, comme en 2015, les achats de produits alimentaires connaîtront une augmentation (2,8 millions d'euros, soit environ +5 %) pour faire face à l'augmentation du nombre de repas produits pour les scolaires, et pour l'achat supplémentaires de produits issus de l'agriculture biologique. Pour autant, cette augmentation sera inférieure aux prévisions de production de repas (+8 %) pour faire face notamment à l'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires. L'achat de repas par le budget principal devrait augmenter de près de 0,27 millions d'euros par rapport à 2015.

Les dépenses d'investissement prévues à hauteur de 0,06 million d'euros comprendront exclusivement les dépenses d'acquisition de matériels et les travaux de maintenance.

Ce budget devrait connaître un désendettement d'environ 0,23 million d'euros.

### **Budget annexe Self Clémenceau**

Ce budget retrace les activités de restauration administrative du Self Clémenceau à destination des agents de la ville de Grenoble principalement, et d'autres établissements. La subvention exceptionnelle en provenance du budget principal pourrait augmenter de 20 000 € environ. La masse salariale restant stable à environ 0,53 million d'euros.

### **Budget annexe Locaux culturels**

Ce budget intègre depuis quelques années l'opération Salle de Musiques Amplifiées – La Belle Electrique, équipement culturel inauguré début 2015. Seront prévus au budget primitif 2015 environ 1 million d'euros pour finir de payer les travaux et les acquisitions, conformément à l'autorisation de programme votée par le conseil municipal.

Par ailleurs la MC2, réceptionnée en septembre 2004, fait l'objet de travaux réguliers (grosses réparations et entretien), à la charge de la ville de Grenoble propriétaire des lieux, qui nécessitent des lignes de crédits en investissement (0,1 million d'euros). L'EPCC verse un loyer de 1,7 millions d'euros hors taxes (inchangé par rapport aux années précédentes) permettant de couvrir les annuités d'emprunt et équilibrer le budget.

### **Budget annexe Activités économiques**

Ce budget annexe correspond à une compétence en grande partie transférée à la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La subvention exceptionnelle d'équilibre en provenance du budget principal devrait augmenter de 0,6 millions d'euros à périmètre constant, c'est-à-dire une fois neutralisé l'impact des transferts à la Métropole. Ce besoin de financement supplémentaire est lié à la décision de non refacturation de la taxe foncière à la SEM Alpexpo.

Depuis la décision modificative de juillet 2015 figure dans ce budget l'équipement évènementiel Palais des Sports. Si l'équilibre des dépenses et des recettes ne devrait pas varier entre le prévisionnel 2015 et le BP 2016, il convient de noter que les dépenses d'investissement devraient être moindres.

Enfin, ce budget intègrera la possibilité d'une acquisition immobilière importante. En effet, la Ville envisage d'acheter un nouveau bâtiment afin d'y installer à terme nombre de ses services administratifs. Cette opération permettra de libérer plusieurs bâtiments en vue de cessions ultérieures. Ce projet permettra par ailleurs une optimisation des consommations énergétiques. Il permettra par ailleurs d'éviter d'engager dans le futur des travaux de rénovation importants compte tenu de l'état des locaux qui devraient être libérés. Cette opération sera imputée provisoirement au Budget Annexe Activités Economiques afin de pouvoir louer le bâtiment dont l'achat est envisagé à la société qui l'occupe actuellement jusqu'à son départ. L'acquisition serait financée intégralement par emprunt.

Ce budget devrait s'équilibrer environ à 5,1 millions d'euros en fonctionnement, ainsi qu'à 9,5 millions d'euros en investissement.

### **Budget annexe Mistral-Eaux Claires**

Les dépenses inscrites au budget 2016, soit environ 0,25 million d'euros, permettront de terminer cette opération. Elles sont financées par une vente de terrain.

### **Budget annexe Teisseire-Jeux Olympiques**

Intégrée au projet de renouvellement urbain du quartier Teisseire, cette opération prévoyait entre autres la viabilisation des terrains à construire (construction de 400 logements par différents promoteurs), l'aménagement des espaces publics avec en autres la création d'un parc urbain sur le terrain de l'ancienne usine Schneider.

Il est à noter que cette opération est financée en partie par le budget principal (voiries principales) et en partie par le budget annexe (lots commercialisés). Les dépenses inscrites au BP 2016 (environ 35 000 euros) devraient permettre de clôturer cette opération.

### **Régie Lumière**

L'année 2016 sera la première année d'existence du budget de la régie à autonomie financière sur une année complète. Ce budget devrait s'équilibrer à hauteur de 2,4 millions d'euros en section de fonctionnement, avec des réductions similaires du budget principal compte tenu du transfert des dépenses du budget principal vers le budget de la régie à autonomie financière.

La section d'investissement devrait s'équilibrer à hauteur 2,1 millions d'euros financés principalement par un recours à l'emprunt.

## ANNEXES

---

### Annexe 1 : note méthodologique

**Les étapes** : dès le vote du budget primitif 2015, la direction des finances s'est mobilisée pour procéder à une évaluation des dépenses et des recettes de l'année à venir et améliorer dans le même temps les outils supports de la préparation budgétaire. Avec la note de cadrage du Maire, puis celle du Directeur général des services diffusée en juin 2015, chaque direction a travaillé sur des propositions permettant d'atteindre les objectifs fixés. Entre le mois de mai et le mois d'octobre 2015, 4 séminaires de travail réunissant la majorité municipale, la direction générale et la direction des finances ont permis de stabiliser les orientations, que ce soit sur les postes de fonctionnement ou les projets d'investissement. De même un séminaire du mois de mai des directeurs et chefs de service a permis d'initier une dynamique autour notamment du processus de préparation budgétaire.

• **Le référentiel** : comptes administratifs jusqu'en 2014, puis budget primitif 2015. Compte tenu des faibles variations portées en décisions modificatives, le budget primitif 2015 est un référentiel opportun.

• **Le périmètre**

*Budget principal:*

Prise en compte à partir de 2016 des transferts à la Métropole sachant qu'une partie de la convention de gestion signée avec la Métropole sera reconduite sur l'année 2016. Pour mémoire, cette convention de gestion permet l'exécution de dépenses de fonctionnement relevant normalement de la Métropole mais qui pour des raisons organisationnelles ne peuvent à ce jour être réalisées par cette dernière (ex : entretien des arbres d'alignement, entretien de certains bâtiments...).

Le budget principal 2016 intègre par ailleurs des transferts du CCAS vers le budget principal de la Ville afin de mutualiser l'ensemble des maisons des habitants et antennes de quartier au sein de la direction de l'action territoriale.

Parmi les autres variations de périmètres, il faut énumérer :

- Intégration des agents du GIE Agir au sein du service commun des moyens informatiques
- Fonctionnement de la régie Lumière, régie à autonomie financière sans personnalité juridique, sur une année pleine (création au 1<sup>er</sup> septembre 2015)
- Intégration du Palais des sports et de son exploitation au sein du BA Activités économiques. Intégration qui n'était pas prise en compte au moment du vote du BP 2015.

Les flux financiers qui seront actés dans le rapport final de la CLECT en novembre prochain pourront le cas échéant modifier les équilibres budgétaires.

*Budgets annexes :*

La ville de Grenoble ne votera pas de budget annexe du stationnement compte tenu de la clôture de ce budget en 2015 suite au transfert de compétence à la Métropole

Le budget de la régie Lumière, régie à autonomie financière sans personnalité morale, se déroulera sur une année pleine, suite à sa création au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Le budget annexe des activités économiques sera fortement impactés par les transferts de compétence à la Métropole.

Les autres budgets annexes se poursuivront sur un périmètre constant.



• **La participation citoyenne** : En 2015, en l'image des trois sessions de formation citoyennes « comprendre un budget » qui se sont déroulé en 2014, la ville a engagé un processus de formation sur les finances locales à destination de ses agents. Un atelier budget avec la population a par ailleurs été proposé au mois de septembre.

## Annexe 2 : Autorisations de programme

### Autorisations de programme du budget principal :

#### AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ville Solidaire et Citoyenne

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des Crédits de Paiement			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2015) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2015 (3)	Restes à réaliser (exercices au-delà de 2015)
Jouhaux	4 100 744	0	4 100 744	2 911 600	405 732	342 202	846 942
Mistral	10 965 708	-1 180 413	9 785 296	8 425 741	679 555	572 640	786 915
Teisseire	11 971 715	143 765	12 115 480	8 341 069	1 467 763	768 938	3 005 474
Villeneuve	30 107 918	-11 692 824	18 415 094	13 850 490	1 175 974	679 505	3 885 099

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit d'une estimation des montants réalisés au 23/10/2015.

#### AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ville Emancipatrice

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des Crédits de Paiement			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2015) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2015 (3)	Restes à réaliser (exercices au-delà de 2015)
Construction des Tennis de la Plaine des Sports	12 174 803	-433 000	11 741 803	6 956 463	4 175 580	3 553 015	1 232 325
Groupe Scolaire Anatole France 2ème phase	2 369 695	0	2 369 695	2 321 804	0	0	47 891
Groupe Scolaire Beauvert	10 893 419	0	10 893 419	10 828 891	0	0	64 528
Gymnase Ampère	1 784 334	0	1 784 334	1 760 713	0	0	23 622
Terrain synthétique et vestiaire Stade Bachelard	2 175 908	0	2 175 908	1 302 555	8 650	4 000	869 353

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit d'une estimation des montants réalisés au 23/10/2015.

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ville Durable**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des Crédits de Paiement			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2015) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2015 (3)	Restes à réaliser (exercices au-delà de 2015)
ORI Croy Chasnel - Pierre Bucher	5 346 961	0	5 346 961	5 346 961	0	0	À CLOTURER
Projet Bastille	4 353 903	0	4 353 903	4 295 502	0	0	58 402
ZAC Teisseire / JO - BP	4 803 995	-5 669	4 798 325	4 720 325	78 000	14	77 986
ZAC Europole 1 et 2	5 333 434	0	5 333 434	3 779 703	0	0	À CLOTURER
ZAC Vigny Musset	2 284 795	0	2 284 795	1 724 464	0	0	À CLOTURER
Groupe scolaire Ernest Hareux (création)	9 912 500	0	9 912 500	0	531 000	466 928	9 445 572

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
 (3) Il s'agit d'une estimation des montants réalisés au 23/10/2015.

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ressources**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des Crédits de Paiement			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2015) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2015 (3)	Restes à réaliser (exercices au-delà de 2015)
Centre d'appels	505 050,56	0,00	505 050,56	505 050	0	0	À CLOTURER

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
 (3) Il s'agit d'une estimation des montants réalisés au 23/10/2015.

**Autorisations de programme des budgets annexes :**

**Locaux culturels :**

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ville Emancipatrice**

N° ou	Montant des AP	Montant des Crédits de Paiement
-------	----------------	---------------------------------

intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2015) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2015 (3)	Restes à réaliser (exercices au-delà de 2015)
Salle de musiques amplifiées	10 201 547	194 293	10 395 840	9 043 489	1 352 352	997 980	354 372

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit d'une estimation des montants réalisés au 23/10/2015.

### Activités économiques :

#### **AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Métropolitaine**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des Crédits de Paiement			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2015) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2015 (3)	Restes à réaliser (exercices au-delà de 2015)
Cémoi : Aménagements intérieurs des locaux	850 000	-62 313	787 687	707 687	80 000	13 697	66 303
Alpexpo : Programme de travaux d'investissement	11 800 000	0	11 800 000	10 751 783	500 000	316 449	731 768

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit d'une estimation des montants réalisés au 23/10/2015.

#### **AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ville Durable**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des Crédits de Paiement			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2015) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2015 (3)	Restes à réaliser (exercices au-delà de 2015)
Construction du pavillon de la mobilité Cambridge - ZAC Presqu'île	13 697 210	-13 348 358	348 852	348 852	Clôturée lors du Conseil municipal du 20 juillet 2015		
Parkings silos Villeneuve	11 624 477	0	11 624 477	10 114 137	970 878	811 975	698 365

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit d'une estimation des montants réalisés au 23/10/2015.